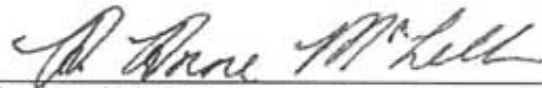


# Centre des armes à feu Canada

2004-2005

Rapport ministériel sur le rendement



---

A. Anne McLellan  
Vice-première ministre  
Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile du  
Canada



# Centre des armes à feu Canada

## **Budget des dépenses 2004-2005**

### **Partie III – Rapport ministériel sur le rendement**

A handwritten signature in black ink, reading "Anne McLellan".

---

A. Anne McLellan  
Vice-première ministre  
Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile du  
Canada

# Table des matières

<b>SECTION I – VUE D’ENSEMBLE .....</b>	<b>1</b>
1.1 Message de la ministre .....	1
1.2 Message du commissaire aux armes à feu.....	2
1.3 Déclaration de la direction .....	4
1.4 Information sommaire.....	5
1.4.1 Raison d’être du CAFC .....	5
1.4.2 Ressources financières et humaines .....	7
1.4.3 Rendement global du Ministère : Progrès réalisés dans l’exécution des priorités .....	8
1.5 Rendement global du Ministère .....	12
1.5.1 Milieu opérationnel.....	12
<b>SECTION II – ANALYSE DU RENDEMENT PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE .....</b>	<b>14</b>
2.1 Résultats atteints en 2004-2005 .....	14
2.2 Risques, défis et leçons retenues .....	23
2.3 Ressources financières et humaines .....	27
<b>SECTION III – INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE .....</b>	<b>28</b>
3.1 Information organisationnelle.....	28
3.2 Perspective pluriannuelle des coûts du Programme.....	30
3.3 Tableaux financiers.....	31
Tableau 1 : Comparaison des dépenses prévues et réelles .....	31
Tableau 2 : Utilisation des ressources par activité du Programme du CAFC .....	32
Tableau 3 : Postes votés et législatifs .....	33
Tableau 4 : Coût net du Ministère.....	33
Tableau 5 : Passif éventuel .....	34
Tableau 6 : Source des recettes non disponibles.....	34
Tableau 7 : Besoins de ressources par direction/secteur .....	35
Tableau 8-A :Modèle de rapport sur les droits d’utilisation 2004-2005 – Loi sur les frais d’utilisation .....	36
Tableau 8-B :Modèle de rapport sur les droits d’utilisation 2004-2005 – Politique sur les normes de service pour les droits externes .....	39
Tableau 9 : Principales initiatives réglementaires .....	40
Tableau 10 : Renseignements sur les dépenses du projet .....	42
Tableau 11 : Rapport d’avancement sur les Grands projets de l’État.....	44
Tableau 12 : Renseignements sur les programmes de paiements de transfert (PPT) .....	46
Tableau 13 : Réponse aux comités parlementaires, vérifications et évaluations pour 2004–2005 .....	47
Tableau 14 : Nouveau mode de prestation de services .....	48
Tableau 15 : Initiatives horizontales.....	49
Tableau 16 : Politiques sur les voyages .....	57
Tableau 17 : Programme canadien des armes à feu : coûts intégraux pour le gouvernement fédéral.....	58
<b>SECTION IV – AUTRES POINTS D’INTÉRÊT .....</b>	<b>61</b>
4.1 Gestion efficace du Centre.....	61
4.2 Résultats atteints en 2004-2005 .....	62
<b>INDEX.....</b>	<b>67</b>

## SECTION I – VUE D’ENSEMBLE

### 1.1 Message de la ministre

Je suis heureuse de présenter le Rapport ministériel sur le rendement du Centre des armes à feu Canada. Dans ce rapport, nous indiquons les activités et les réalisations du Centre des armes à feu Canada au chapitre de l’exécution du Programme canadien des armes à feu pendant l’exercice 2004-2005.

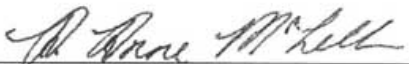
En mai 2004, le gouvernement a annoncé un ensemble exhaustif d’améliorations au Programme des armes à feu reposant, en grande partie, sur les conclusions d’un examen ministériel entrepris plus tôt cette année-là. Les initiatives clés comprenaient l’élimination des droits pour l’enregistrement et la cession d’armes à feu, le renouvellement de l’engagement à poursuivre les consultations avec les Autochtones au sujet de l’exécution du Programme des armes à feu dans leurs collectivités et le contrôle des coûts du Programme grâce à l’imposition d’un plafond annuel de 25 millions de dollars aux activités d’enregistrement des armes à feu à partir de 2005–2006. L’annonce mentionne également que des mesures distinctes sont prises pour améliorer la capacité des organismes chargés de l’application de la loi à prévenir et à combattre la criminalité liée aux armes à feu.



Par la même occasion, le gouvernement s’est engagé à maintenir à environ 85 millions de dollars par an, à partir de 2005-2006, les besoins de financement futurs prévus du Centre des armes à feu Canada. Le Centre a réalisé d’importants progrès relativement à la réduction de ses coûts. En fait, dans le budget principal des dépenses de 2005-2006, présenté en février 2005, il demande une base de financement permanent de 82,3 millions de dollars, soit une réduction d’environ 59 p. 100 par rapport à 2000-2001 et 18 millions de dollars de moins que les dépenses approuvées pour 2004-2005.

En 2004-2005, le Programme des armes à feu a délivré plus de 100 000 permis d’armes à feu à de nouveaux demandeurs ainsi qu’à des particuliers et à des entreprises renouvelant des permis qui étaient sur le point d’expirer. Par ailleurs, plus de 352 000 armes à feu ont été nouvellement enregistrées au cours de l’année, ce qui renforce davantage l’utilité du Système canadien d’information relativement aux armes à feu.

De nombreux défis se sont dressés lors de la mise en œuvre du Programme canadien des armes à feu. Je suis convaincue que ceux-ci sont relevés avec succès et que le Programme procure d’importants avantages en matière de sécurité publique aux collectivités de tout le Canada, et ce, à un coût raisonnable pour les Canadiens et les Canadiennes.

  
A. Anne McLellan  
Vice-première ministre  
Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile du  
Canada

## 1.2 Message du commissaire aux armes à feu

Le Centre des armes à feu Canada a progressé à grands pas, concourant de façon significative à la sécurité publique tout en continuant d'améliorer la prestation de ses services et de réduire les coûts pour les contribuables. Pour une deuxième année de suite, le Centre des armes à feu Canada a réussi à fonctionner dans les limites du budget principal des dépenses approuvé par le Parlement, sans avoir recours à un financement supplémentaire.

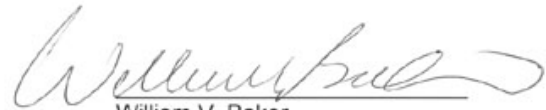
En 2004-2005, nous avons réalisé des progrès notables dans l'exécution de notre mission, qui consiste à améliorer la sécurité publique. Ainsi, 2 807 permis d'armes à feu ont été refusés ou révoqués par les contrôleurs des armes à feu pour des motifs de sécurité publique. Depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur les armes à feu* en décembre 1998, près de 14 000 particuliers qui souhaitaient acquérir ou conserver des armes à feu, mais qui constituaient un risque pour la sécurité publique, n'ont pas été autorisés à le faire légalement, ce qui a réduit le risque de décès, de blessure, d'acte criminel et de menace. Le Registre canadien des armes à feu en direct a été interrogé 762 599 fois, soit plus de 2 000 fois par jour, par des policiers et d'autres responsables de la sécurité publique, qui y trouvent de l'aide pour empêcher des incidents impliquant des armes à feu ou pour enquêter sur eux. Au 31 mars 2005, 4 338 affidavits au total avaient été produits par le Registre canadien des armes à feu à l'appui de poursuites pour des crimes liés aux armes à feu dans tout le Canada.



De nombreuses réalisations ont permis d'améliorer le service à la clientèle et d'accroître l'efficacité de nos opérations au cours de la période visée. Ainsi, nous avons simplifié le traitement interne des demandes de cession d'armes à feu et d'autorisation de transport d'armes à feu à autorisation restreinte et prohibées, nous avons rationalisé le processus de renouvellement de permis, et nous avons regroupé nos opérations de centre de traitement et d'appel à Miramichi, au Nouveau-Brunswick.

Par ailleurs, en décembre 2004, le gouvernement a annoncé que les règlements d'application de la *Loi sur les armes à feu* avaient été modifiés. Ces modifications prennent en compte bon nombre des recommandations qui ont été formulées pendant l'examen ministériel et les consultations nationales et régionales qui ont été menées plus tôt par le Centre des armes à feu Canada et les contrôleurs des armes à feu. Elles sont conçues de façon à améliorer encore la prestation de services, à accroître la rentabilité et à favoriser la conformité, tout en garantissant que le Programme des armes à feu continue d'apporter une contribution importante à la sécurité publique.

Je suis fier des réalisations du Programme en 2004-2005. Les services, l'information et les conseils que nous fournissons contribuent toujours davantage à la sécurité publique, et nous sommes en mesure de le faire à un coût sensiblement réduit. Ces réalisations auraient été impossibles sans le dévouement et l'engagement permanent des employés du Centre des armes à feu Canada, de nos organismes partenaires et de nos intervenants. Je les remercie tous de leur diligence et de leur résolution dans l'exécution de cet important programme de sécurité publique.



William V. Baker  
Commissaire aux armes à feu  
Centre des armes à feu Canada

### 1.3 Déclaration de la direction


Nous soumettons, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport ministériel sur le rendement 2004-2005 du Centre des armes à feu Canada (CAFC).

Ce document a été préparé conformément aux principes de présentation de rapports énoncés dans le *Guide de préparation – Rapports ministériels sur le rendement 2004-2005* du Secrétariat du Conseil du Trésor :

- il répond aux exigences particulières de présentation de rapports;
- il utilise une Architecture d'activités de programme approuvée;
- il présente une information cohérente, exhaustive, équilibrée et exacte;
- il fournit une base de responsabilisation pour les résultats recherchés et réalisés grâce aux ressources et aux autorisations qui lui sont confiées;
- il présente un rapport financier fondé sur les chiffres approuvés du budget principal de dépenses et des Comptes publics du Canada.



William V. Baker  
Commissaire aux armes à feu  
Centre des armes à feu Canada



John Brunet, CA  
Chef de la direction financière  
Centre des armes à feu Canada

## **1.4 Information sommaire**

### **1.4.1 Raison d'être du CAFC**

#### **Mission**

Le Centre des armes à feu Canada a pour mission d'accroître la sécurité publique par la possession, l'utilisation et l'entreposage responsables des armes à feu au Canada, pour ainsi aider à réduire les décès et les blessures par balle et la menace que posent les armes à feu. Le Centre apporte aussi son expertise et fournit des renseignements cruciaux aux corps policiers et à d'autres organismes en matière de prévention et d'enquêtes relatives aux crimes commis avec des armes à feu et à la mauvaise utilisation de celles-ci au Canada et à l'échelle internationale.

#### **Valeurs**

Alors qu'il donne suite à sa mission, le Centre des armes à feu Canada :

- respecte la possession et l'utilisation légitimes des armes à feu au Canada et appuie les utilisateurs d'armes à feu en assurant un service de qualité ainsi qu'un traitement équitable et une protection des renseignements confidentiels;
- reconnaît que la participation des provinces, d'autres organismes fédéraux, des Peuples autochtones des organisations policières, des propriétaires et utilisateurs d'armes à feu, des instructeurs en matière de sécurité, des vérificateurs, des entreprises et des groupes responsables de la sécurité publique est essentielle à l'exécution efficace du programme et au succès de ce dernier;
- s'engage à réaliser des améliorations et à promouvoir l'innovation de façon continue afin d'atteindre la plus haute qualité de services possible et le niveau optimal en matière de conformité, d'efficacité et de rendement global;
- renseigne ses clients et ses intervenants et encourage leur participation à l'examen et à l'élaboration de politiques, de règlements et de la législation, ainsi qu'à la communication de renseignements cruciaux relatifs aux exigences du programme et ses résultats;
- gère ses ressources de manière réfléchie pour optimiser celles-ci et pour présenter des rapports clairs et précis sur le rendement et la gestion des ressources du programme;
- respecte les valeurs et les normes éthiques de la fonction publique du Canada, et s'engage à assurer la dotation équitable et le perfectionnement du personnel, et à favoriser un milieu de travail qui incite la participation et l'initiative.

#### **Vue d'ensemble du Programme canadien des armes à feu**

Le Programme canadien des armes à feu est un programme interministériel et intergouvernemental dont le CAFC assume la responsabilité première. Le CAFC finance ses



services et ses programmes au moyen des dépenses de fonctionnement et d'accords de contribution.

Le CAFC élabore et maintient le Système canadien d'information relativement aux armes à feu (SCIRAF), qui est la base de données centrale d'information sur les titulaires de permis et les armes à feu. Il exerce également les responsabilités de contrôleur des armes à feu en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut, et à Terre-Neuve-et-Labrador. L'Agence des services frontaliers du Canada est chargée de l'administration des éléments du Programme des armes à feu à la frontière canadienne. La Gendarmerie royale du Canada assure le fonctionnement du Centre d'information de la police canadienne (CIPC) qui interagit avec le SCIRAF. Le ministère du Commerce international du Canada joue un rôle dans le traitement des licences d'importation et d'exportation.

Les provinces de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse exercent la fonction de contrôleur des armes à feu sur leur territoire, en conformité avec la *Loi sur les armes à feu* et les orientations de leur gouvernement. Ces activités provinciales sont financées par le gouvernement du Canada aux termes des accords de contribution conclus avec le CAFC.

Le CAFC collabore également avec des organisations autochtones et d'autres organisations communautaires afin de favoriser la compréhension et le respect des exigences du Programme. Ces efforts sont parfois financés par des accords de contribution conclus avec le CAFC.

## **Résultats stratégiques et cadre de rendement**

Le cadre de haut niveau pour les résultats escomptés et le rendement créé par le CAFC pour le Programme des armes à feu repose sur ce qui suit :

- le résultat stratégique à long terme du CAFC défini dans l'Architecture d'activités de programme (AAP) consiste à « faire en sorte que les risques à la sécurité publique provenant des armes à feu au Canada et dans les collectivités internationales soient réduits au minimum ». Il s'agit de l'objectif primordial du CAFC.
- les orientations clés ou facteurs déterminants du CAFC qui influent sur le choix des priorités et stratégies au CAFC;
- les avantages à long terme pour les Canadiens et les Canadiennes, qui sont les résultats attendus du Programme des armes à feu. Le CAFC contribue directement et/ou indirectement à ces résultats à long terme;
- les indicateurs de rendement de niveau élevé sont les mesures du rendement du CAFC dans le temps.

Les résultats stratégiques et le cadre de rendement du CAFC sont présentés à la page suivante.

## Résultats stratégiques et cadre de rendement du CAFC

RÉSULTAT STRATÉGIQUE	
Les risques à la sécurité publique provenant des armes à feu au Canada et dans les collectivités internationales sont réduits au minimum	
ORIENTATIONS STRATÉGIQUES/FACTEURS DÉTERMINANTS DU CAFC	
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Faire en sorte que les avantages en matière de sécurité publique du Programme canadien des armes à feu soient optimisés.</li> <li>2. Concourir à la conformité continue avec la loi.</li> <li>3. Continuer à obtenir l'engagement du public, des partenaires et d'autres collectivités présentant un intérêt afin d'améliorer davantage le Programme.</li> <li>4. Améliorer davantage la prestation de services à la clientèle.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>5. Accroître l'efficacité des opérations internes.</li> <li>6. Renforcer la mise en œuvre par le CAFC du cadre de responsabilisation de gestion.</li> <li>7. Présenter de façon exemplaire des rapports de grande qualité et transparents au Parlement et au public.</li> </ol>
<b>Activité – Maximiser les avantages de la <i>Loi sur les armes à feu</i> en matière de sécurité publique</b>	
Avantages à long terme/résultats escomptés	Indicateurs de rendement
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès réduit aux armes à feu de personnes qui constituent une menace pour la sécurité publique.</li> <li>• Information utile aux fins du maintien de l'ordre et de l'application de la loi.</li> <li>• Utilisation et entreposage sécuritaires des armes à feu.</li> <li>• Services efficaces, axés sur le client et processus rationalisés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesure dans laquelle le Programme a réduit l'accès aux armes à feu des personnes qui ne devraient pas en posséder.</li> <li>• Mesure dans laquelle les organismes d'application de la loi et d'autres responsables de la sécurité publique utilisent l'information fournie par le CAFC.</li> <li>• Mesure dans laquelle les Canadiens et les Canadiennes utilisent les armes à feu sécuritairement.</li> <li>• Mesure dans laquelle le Programme est rentable et respecte les normes de service à la clientèle.</li> </ul>

### 1.4.2 Ressources financières et humaines

#### Ressources financières totales (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
100,3	100,3	92,8

#### Ressources humaines totales

Prévues	Réelles	Différence
305 ETP	325 ETP	20 ETP

### 1.4.3 Rendement global du Ministère : Progrès réalisés dans l'exécution des priorités

Dans le tableau ci-dessous, le CAFC signale les progrès qu'il a réalisés pour atteindre ses priorités qui ont été énoncées dans le *Rapport sur les plans et les priorités* de 2004-2005. Comme ces priorités étaient pour la plupart « permanentes », le progrès témoigne du travail accompli en 2004-2005 pour atteindre les priorités et, en fin de compte, du résultat stratégique pour le CAFC. L'information sur l'état d'avancement (dernière colonne) représente le rendement du Centre sur le plan de l'avancement des travaux en 2004-2005.

<b>Résultat stratégique : Les risques à la sécurité publique provenant des armes à feu au Canada et dans les collectivités internationales sont réduits au minimum</b>					
<b>Priorités pour 2004-2005</b>	<b>Type</b> (précédente, permanente, nouvelle)	<b>Dépenses prévues</b> (en millions de dollars)	<b>Dépenses réelles</b> (en millions de dollars)	<b>Aperçu de haut niveau des résultats pour 2004-2005</b>	<b>Situation actuelle</b> (non atteint, atteint, attentes dépassées)
<b>Maximiser les avantages de la <i>Loi sur les armes à feu</i> en matière de sécurité publique</b>		<b>91,7 \$</b>	<b>86,0 \$</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Délivrance de permis, renouvellement des permis (nivellement de la charge de travail), et stratégies visant à favoriser la conformité;</li> <li>• Formation et sensibilisation en matière de sécurité – mettre à jour ou modifier les cours de sécurité partout au pays;</li> </ul>	Permanente			Le CAFC a terminé le traitement de 86 p. 100 des demandes de permis en 45 jours et il a réussi à équilibrer la charge de travail pour plus de 700 000 permis afin de favoriser des gains d'efficacité du processus.	Atteint
	Permanente/ Nouvelle			Un Comité d'examen du Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu est chargé d'examiner les manuels de cours afin de les aligner sur les modifications de la <i>Loi sur les armes à feu</i> et des règlements d'application. L'analyse et la planification aux fins de la coordination des changements nécessaires sont terminées. La diffusion est prévue pour l'automne 2005.	Atteint

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffusion de renseignements à l'intention des principaux intervenants et du public, et sensibilisation auprès des différentes collectivités, notamment les collectivités autochtones.</li> </ul>	Permanente			<p>Le CAFC favorise la communication avec sa clientèle grâce à des envois directs par la poste qui informent les clients de certaines activités du Programme. Ainsi, un envoi postal a été effectué au sujet des modifications législatives qui ont des incidences directes pour certains clients. Par ailleurs, les formulaires de renouvellement de permis préremplis sont expédiés aux clients afin qu'ils puissent conserver un permis d'armes à feu valide.</p>	Atteint
<p><b>Enregistrement des armes à feu du pays et importées</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Enregistrements continus et rajeunissement du Réseau des vérificateurs;</li> <li>• Établissement d'une base solide pour l'infrastructure de la technologie de l'information du Programme;</li> <li>• Contribution aux travaux internationaux relatifs à la lutte contre les crimes liés aux armes à feu.</li> </ul>	Permanente/ Nouvelle			<p>Le CAFC a terminé le traitement de 89 p. 100 des demandes d'enregistrement en 30 jours et il a simplifié et rationalisé le processus de cession afin de favoriser des gains d'efficacité. Par ailleurs, il a insisté sur la communication avec le Réseau des vérificateurs et le recrutement de nouvelles ressources pour l'aider dans cette entreprise.</p>	Atteint
	Permanente			<p>La modification des contrats avec le prestataire de service a été signée en mars 2005 pour la mise en œuvre d'une nouvelle infrastructure technique prévue pour décembre 2005.</p>	Partiellement atteint : Le projet est à la phase finale de l'élaboration du système.
	Permanente			<p>Le CAFC a concouru au Forum sur la criminalité transfrontalière en tant que coprésident du Groupe consultatif Canada-États-Unis sur le trafic d'armes à feu. L'organisme a participé aux négociations sur l'élaboration d'un « instrument international portant sur le marquage et le dépistage des armes légères et de petit calibre » des Nations Unies. Le CAFC a également fourni des conseils à d'autres pays pour leurs initiatives législatives ou administratives de contrôle des armes à feu.</p>	Atteint



Priorités pour 2004-2005	Type (précédente, permanente, nouvelle)	Dépenses prévues (en millions de dollars)	Dépenses réelles (en millions de dollars)	Aperçu de haut niveau des résultats pour 2004-2005	Situation actuelle (non atteint, atteint, attentes dépassées)
<b>Gestion efficace du Programme</b>		8,6 \$	6,8 \$		
Participation et consultation des clients et des intervenants;	Permanente/ Nouvelle			La consultation publique sur les règlements d'application du projet de loi C-10A et sur leurs modifications a abouti à une rationalisation des processus internes et à l'élimination des droits pour l'enregistrement et la cession des armes à feu.	Atteint
Amélioration et innovation continues;	Permanente			La mise en œuvre permanente du Plan d'amélioration continue du CAFC, notamment la décentralisation de la Région du Nord-Ouest et la création de postes de contrôleur des armes à feu dans les provinces de l'Ouest, aboutira à un renforcement de l'engagement du CAFC à être plus sensible aux besoins des intervenants locaux.	Atteint partiellement : l'entrée en service complète des CAF est prévue pour l'automne 2005.
Gestion efficace des ressources et amélioration de la transparence et de la reddition de comptes;	Nouvelle			Le CAFC continue de respecter ses exigences en matière de rapports financiers envers le Parlement, les organismes centraux et le public grâce à ses RMR, ses rapports sur les plans et les priorités (RPP) et ses états de Comptes publics. Le CAFC a été félicité par le Receveur général pour la qualité de ses premiers Comptes publics. L'établissement d'options opérationnelles et de financement a entraîné la création de la base de financement du CAFC à partir de 2005-2006, qui est de 18 millions de dollars inférieure à la base de 2004-2005.	Atteint
Modernisation des ressources humaines et élaboration d'une structure ministérielle.	Nouvelle			Des progrès ont été réalisés au chapitre du renforcement de la capacité de gestion des ressources humaines du CAFC et de l'élaboration de politiques et procédures de RH fondamentales. Le CAFC a présenté son Entente concernant la délégation des pouvoirs et responsabilités de dotation au SCT. Des lignes directrices et des directives ont été émises au personnel, notamment pour l'emploi pour une période déterminée et la procédure de règlement des griefs. Un champion des RH a été nommé par le commissaire pour l'aider à diriger et coordonner les efforts de modernisation des RH.	Atteint

## 1.5 Rendement global du Ministère

### 1.5.1 Milieu opérationnel

Au cours de l'exercice 2004-2005, le rendement global du CAFC a été marqué par quatre facteurs principaux : les répercussions des consultations publiques et l'adoption des règlements afférents au projet de loi C-10A; un examen ministériel et l'annonce connexe de mai 2004; un examen pangouvernemental des programmes et un exercice de réduction des dépenses; et le règlement concernant l'infrastructure de gestion d'information et de technologie du CAFC au moyen de la renégociation des services contractuels.

Le CAFC a publié sur son site Web les résultats des consultations avec les intervenants et les citoyens au sujet des modifications proposées aux règlements qui ont été déposées au Sénat et à la Chambre des communes en juin 2003 pour examen par les comités parlementaires. Les résultats des consultations ont été déterminants pour la formulation des règlements d'application de la *Loi sur les armes à feu* adoptés en 2004, et ceux-ci ont, quant à eux, fourni une certitude relativement au futur milieu opérationnel du Programme des armes à feu, en garantissant une meilleure planification et utilisation des ressources.

Au début de 2004, un examen ministériel du Programme des armes à feu a permis de recueillir les points de vue de nombreux Canadiens et Canadiennes, notamment des représentants de la police canadienne, de propriétaires d'armes à feu, de groupes de défense des droits des victimes, d'entreprises et d'agents de santé publique. Nous avons demandé l'avis des intervenants, en tant que particuliers ou organisations, au moyen d'initiatives de sensibilisation ciblées, de forums de comités ou de projets de recherche. En mai 2004, le gouvernement a annoncé un ensemble exhaustif d'améliorations du Programme des armes à feu fondé, en grande partie, sur les conclusions de l'examen. L'annonce comprenait le contrôle des coûts du Programme par l'imposition d'un plafond annuel de 25 millions de dollars sur les activités d'enregistrement des armes à feu à partir de 2005-2006 et l'élimination des droits pour l'enregistrement et la cession des armes à feu. Dans le cadre de cette annonce, le gouvernement a lancé des mesures distinctes de celles du Programme des armes à feu, qui renforcent la capacité des organismes d'application de la loi à combattre la criminalité liée aux armes à feu et la contrebande d'armes à feu.

À la fin de l'automne 2004, à la suite d'un examen détaillé de diverses options opérationnelles et de financement à l'appui de l'examen des programmes du gouvernement et de l'exercice de réduction des dépenses, le CAFC a reçu l'approbation du Cabinet et du Conseil du Trésor pour l'établissement de niveaux de référence permanents de 82,3 millions de dollars à partir de l'exercice 2005-2006. Cette décision s'inscrivait à l'appui de l'exercice de réduction des dépenses et de l'annonce faite par le gouvernement en mai 2004.

Un examen interne et une restructuration des opérations dans les administrations fédérales des contrôleurs des armes à feu (CAF) ont été effectués afin d'optimiser l'efficacité du Programme. Les résultats de l'examen justifient un renforcement de la prestation de services et des initiatives de sensibilisation ciblées pour les clients et les intervenants. Ils ont également permis de déterminer que la nomination d'un CAF dans chacune des provinces de l'Ouest améliore la prestation de services dans ces provinces ainsi que dans les territoires.

Dans le cadre de l'engagement pris par le CAFFC d'apporter continuellement des améliorations et des innovations, les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé, en février 2005, un accord d'infrastructure informatique technique redéfini qui s'inscrit à l'appui des activités de délivrance de permis et d'enregistrement. Une modification de contrat a été signée en mars 2005 avec le prestataire de services pour l'infrastructure du système opérationnel, qui doit être mis en œuvre en décembre 2005. Le nouveau système sera conforme aux systèmes gouvernementaux et aux normes de sécurité. Le système garantira également les niveaux de service les plus élevés, l'efficacité des opérations et la conformité au Programme, tout en permettant de gérer l'information et les services de façon économique.

Les clients qui ont accès aux services gouvernementaux par Internet s'attendent à l'efficacité et à l'efficience dans un environnement d'information sûr, dans lequel les renseignements personnels sont protégés. De l'information d'actualité sur le Programme et des services transactionnels en ligne sera mise à la disposition des entreprises et des particuliers canadiens. En outre, des partenaires du Programme, notamment les contrôleurs des armes à feu (CAF) et les organismes chargés de l'application de la loi bénéficieront de l'utilisation d'une plate-forme technique sécurisée et fiable.



## SECTION II – ANALYSE DU RENDEMENT PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE

Dans cette section, nous présentons le rendement du CAFC en 2004-2005 à l'appui de la réalisation de son résultat stratégique : « Les risques à la sécurité publique provenant des armes à feu au Canada et dans les collectivités internationales sont réduits au minimum. » Le SCT a donné l'option aux ministères, lors de la préparation de leur RMR de 2004-2005, de rendre compte de leurs résultats pour 2004-2005 (en matière de programme et de finances) en utilisant le format d'Architecture d'activités de programme (AAP) élaboré par le SCT. Par conséquent, dans le présent rapport, les activités « Maximiser les avantages de la *Loi sur les armes à feu* en matière de sécurité publique » et « Gestion efficace du Centre » remplacent la précédente description Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) de l'Administration du Programme des armes à feu.

Dans cette section, nous examinons également les risques qui peuvent avoir entravé la capacité du Centre de produire des résultats pendant cette année, ainsi que les leçons qui ont été tirées de tels défis.

### 2.1 Résultats atteints en 2004-2005

#### Maximiser les avantages de la *Loi sur les armes à feu* en matière de sécurité publique

Le résultat stratégique du CAFC est appuyé par deux activités, en l'occurrence « Maximiser les avantages de la *Loi sur les armes à feu* en matière de sécurité publique » et « Gestion efficace du Centre ». Aux fins de la planification et de la présentation de rapports, et par souci de cohérence avec la partie II du Budget principal des dépenses, les ressources connexes à la seconde activité sont intégrées à celles de la première.

<b>Comparaison de la structure de présentation de rapports : du SPRR à l'AAP</b>			
<b>Activité</b>	<b>Administration du Programme des armes à feu (SPRR) (en millions de dollars)</b>	<b>Maximiser les avantages de la Loi sur les armes à feu en matière de sécurité publique (AAP) (en millions de dollars)</b>	<b>Total (en millions de dollars)</b>
Budget principal des dépenses	100,3	100,3	100,3
Dépenses prévues	100,3	100,3	100,3
<i>Autorisations totales</i>	99,6*	99,6*	99,6*
Dépenses réelles	92,8	92,8	92,8

\* Les autorisations totales représentent les ressources totales disponibles selon les Comptes publics de 2004-2005

Le résultat stratégique du CAFC est aligné sur les résultats atteints mentionnés dans le Rapport annuel du gouvernement au Parlement, intitulé le *Rendement du Canada*. Le CAFC a concouru au thème 3 – Société, culture et démocratie, plus particulièrement au sous-thème « Collectivités sécuritaires » grâce à des initiatives de sécurité publique du Programme des armes à feu qui prévoient la possession, l'utilisation et l'entreposage responsables d'armes à feu et le partage d'information pertinente sur les armes à feu avec la police et d'autres partenaires du Programme afin de prévenir la criminalité liée aux armes à feu et la mauvaise utilisation d'armes à feu au Canada et à l'étranger, et de permettre d'enquêter sur celles-ci.

Les résultats atteints en 2004-2005, qui ont concouru à la sécurité publique, sont présentés pour chacune des sous-activités du CAFC, formulées dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2004-2005*.

Sous-activité	Indicateurs de rendement
Délivrance de permis	<p>Mesure dans laquelle le Programme a réduit l'accès aux armes à feu des personnes qui ne devraient pas en posséder.</p> <p>Des mesures appropriées sont appliquées au processus de délivrance de permis et d'enregistrement en ce qui concerne les particuliers et les entreprises, comme le montre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le nombre actuel de titulaires de permis;</li> <li>• le nombre de permis délivrés, refusés et révoqués;</li> <li>• le nombre de demandes de permis exigeant une enquête supplémentaire.</li> </ul> <p>Mesure dans laquelle les Canadiens et les Canadiennes utilisent des armes à feu sécuritairement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• cours de sécurité à l'intention des particuliers;</li> <li>• accessibilité des cours de sécurité évaluée par : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ le nombre de cours de sécurité donnés aux différents endroits;</li> <li>○ le pourcentage de participants au cours qui jugent que le cours a été utile du point de vue de l'augmentation de la sensibilisation à la sécurité publique.</li> </ul> </li> </ul>

***Mesure dans laquelle le Programme a réduit l'accès aux armes à feu des personnes qui ne devraient pas en posséder : Des mesures appropriées sont appliquées au processus de délivrance de permis et d'enregistrement en ce qui concerne les particuliers et les entreprises***

La délivrance d'un permis à un particulier exige que l'on effectue diverses vérifications des antécédents qui sont conçues pour tenir les armes à feu hors de portée de personnes qui ne devraient pas en posséder. On soumet les demandeurs à une vérification afin de déceler des risques éventuels pour la sécurité publique fondés sur leur demande initiale. La vérification continue de l'admissibilité est effectuée pendant toute la vie du titulaire de permis afin de déceler tout risque à la sécurité publique qui pourrait survenir après la première délivrance du permis.

Les entreprises d'armes à feu doivent détenir un permis et les employés qui manient des armes à feu au nom d'une entreprise détentrice d'un permis doivent également être titulaires d'un permis d'armes à feu. Des inspections périodiques font en sorte que les entreprises puissent rendre compte de toutes les armes à feu de leur inventaire et qu'elles opèrent de façon sécuritaire et respectueuse de la loi.

Le Programme des armes à feu n'a cessé de réaliser des progrès dans le secteur de la délivrance de permis. Au 31 mars 2005, il y avait 1 991 124 permis d'armes à feu individuels valides. En 2004-2005, le Programme des armes à feu a délivré 96 138 permis d'armes à feu à

des particuliers et 4 257 permis à des entreprises, à des nouveaux demandeurs et à des demandeurs présentant des demandes de renouvellement, pour un total de 100 395 permis délivrés.

Plus de 80 p.100 des permis délivrés étaient des permis de possession et d'acquisition. Les permis de possession seulement, qui représentent 12 p.100 des permis délivrés, n'étaient disponibles que pour renouvellement aux particuliers qui avaient présenté une demande au départ avant le 1<sup>er</sup> janvier 2001 et qui ont été continuellement titulaires d'un permis de possession seulement.

**Tableau 1 : Nombre de permis délivrés en 2004-2005 (par type de permis)**

Type de permis	Nombre de permis délivrés
Permis de possession et d'acquisition pour particuliers	81 533
Permis de possession seulement (renouvellement)	12 051
Permis pour mineurs	2 554
Permis d'entreprises	4 257
<b>TOTAL</b>	<b>100 395</b>

Les permis d'armes à feu sont surveillés pour garantir le maintien de la sécurité publique. En 2004-2005, la vérification de la première demande a entraîné le refus de 423 permis d'armes à feu et la vérification continue de l'admissibilité a entraîné la révocation de 2 384 permis d'armes à feu pour des motifs de sécurité publique. Au 31 mars 2005, le nombre total de refus et de révocations depuis janvier 2001 s'établissait à 14 723.

**Tableau 2 : Nombre de refus et de révocations de permis pour des particuliers**

	2004-2005	À ce jour (au 31 mars 2005)
Refusés :	423	5 983
Révoqués :	2 384	8 740
Total :	2 807	14 723

**Tableau 3 : Nombre de refus et de révocations de permis (par année)**

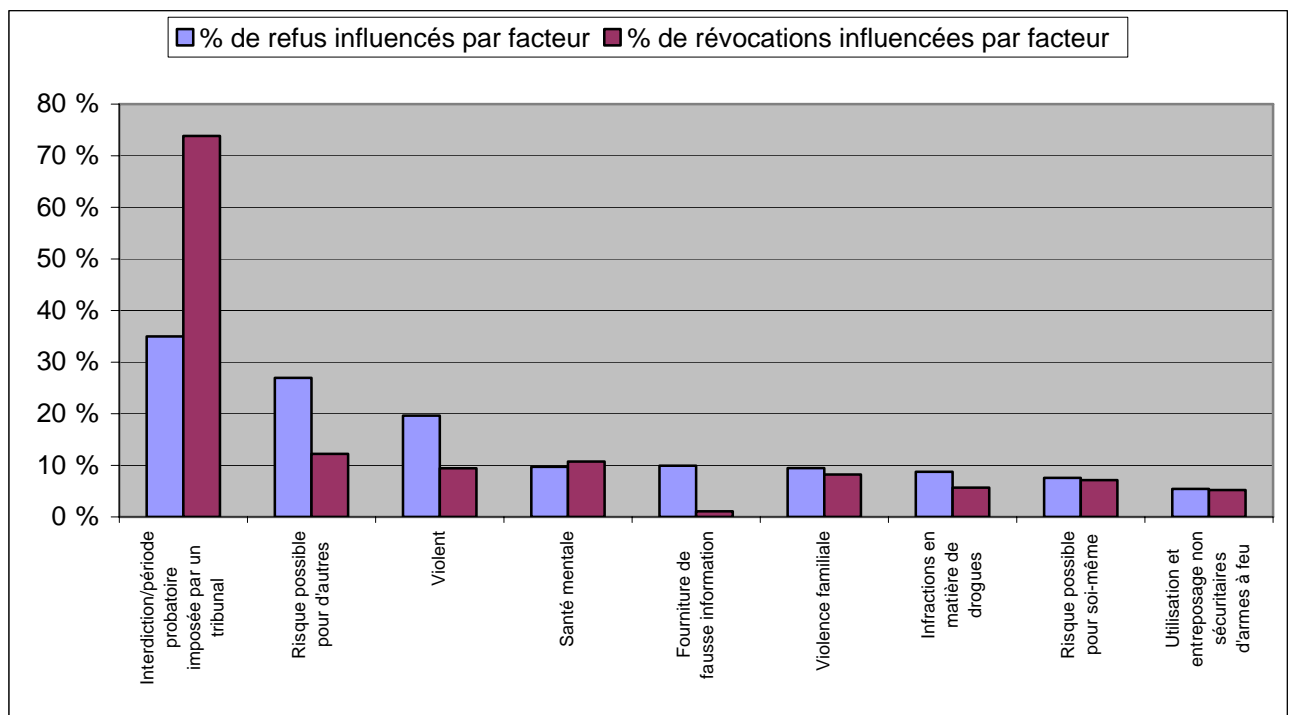
Le nombre de refus depuis 2001-2002 a fortement diminué au cours des ans. Ceci est imputable au volume sensiblement plus élevé de demandes de permis reçues pendant cette période, comparativement aux années suivantes, en raison du délai fixé par la loi au 1<sup>er</sup> janvier 2001 pour la demande du premier permis.

Les raisons des refus et des révocations sont présentées au tableau 4; la raison la plus fréquente étant une interdiction/période probatoire imposée par un tribunal.

	Refusés	Révoqués
2004-2005	423	2 384
2003-2004	875	2 494
2002-2003	1 437	1 688
2001-2002	2 121	798
2000-2001	820	652
1999-2000	303	617
1998-1999	4	107
Total	5 983	8 740

Nota : La date de début de l'exercice 1998-1999 est le 1<sup>er</sup> décembre 1998 aux fins de la collecte de données.

**Tableau 4 : Raisons des refus et révocations de permis (dans l'ordre décroissant de fréquence)**



Nota : Un refus ou une révocation peut être influencé par plus d'une raison.

***Mesure dans laquelle le Programme a réduit l'accès aux armes à feu des personnes qui ne devraient pas en posséder : Mesure dans laquelle les Canadiens et les Canadiennes utilisent des armes à feu sécuritairement***

Le Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu et le Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu à autorisation restreinte enseignent aux utilisateurs d'armes à feu comment manier, utiliser, entreposer, exposer et transporter des armes à feu et des munitions de façon sécuritaire. Le matériel didactique rappelle également aux particuliers leur responsabilité sociale. Pour être admissibles à un permis d'armes à feu permettant de posséder et d'acquérir des armes à feu sans restriction, les particuliers doivent tout d'abord réussir l'examen du Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu. Ils doivent

également réussir l'examen du Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu à autorisation restreinte pour posséder et acquérir des armes à feu à autorisation restreinte.

En 2004-2005, un total de 39 921 particuliers ont suivi le Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu sans restriction ou à autorisation restreinte. Au 31 mars 2005, un total de 364 850 particuliers avaient suivi au moins l'un de ces cours.

Sous-activité	Indicateurs de rendement
Enregistrement	<p>Mesure dans laquelle le Programme a réduit l'accès aux armes à feu des personnes qui ne devraient pas en posséder</p> <p>Mesures appropriées appliquées aux processus d'enregistrement en ce qui concerne les armes à feu, démontrées par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>le nombre de nouveaux enregistrements, de cessions et de désenregistrements (destruction, neutralisation ou exportation d'armes à feu);</li> <li>le nombre d'armes à feu vérifiées.</li> </ul>

***Mesure dans laquelle le Programme a réduit l'accès aux armes à feu des personnes qui ne devraient pas en posséder : Mesures appropriées appliquées aux processus d'enregistrement en ce qui concerne les armes à feu***

L'enregistrement contribue à la sécurité publique en établissant des liens entre les armes à feu et leurs propriétaires légitimes, augmentant ainsi la responsabilité du propriétaire pour l'entreposage et l'utilisation sécuritaires des armes à feu. L'enregistrement contribue en outre à la sécurité publique en fournissant de l'information essentielle à la police et à d'autres agents de sécurité publique pour les aider dans leurs efforts de prévention et d'enquête.

Au 31 mars 2005, un total de 7 013 779 armes à feu avaient été enregistrées à des entreprises et des particuliers. En 2004-2005, le Programme des armes à feu a enregistré 352 001 armes à feu dans la base de données du Système canadien d'information relativement aux armes à feu. Une ventilation par classe d'armes à feu est présentée au tableau 5.

**Tableau 5 : Armes à feu nouvellement enregistrées en 2004-2005 par classe d'armes à feu et administration**

Administration	sans restriction	prohibées	à autorisation restreinte	Total
Terre-Neuve-et-Labrador	2 226	3	17	2 246
Nouvelle-Écosse	2 038	70	341	2 449
Île-du-Prince-Édouard	291	6	20	317
Nouveau-Brunswick	1 908	36	102	2 046
Québec	52 325	2 478	4 477	59 280
Ontario	211 076	6 898	17 457	235 431
Manitoba	9 949	94	455	10 498
Saskatchewan	4 182	81	217	4 480
Alberta	16 603	252	1 331	18 186
Colombie-Britannique	12 090	324	1 569	13 983
Yukon	337	7	15	359
Territoires du Nord-Ouest	260	5	14	279

Administration	sans restriction	prohibées	à autorisation restreinte	Total
Nunavut	147	1	1	149
Autre	2 232	9	57	2 298
<b>Total</b>	<b>3 15 664</b>	<b>10 264</b>	<b>26 073</b>	<b>352 001</b>

La vérification continue garantit que les titulaires de permis peuvent demeurer admissibles à détenir des permis d'armes à feu et que les armes à feu enregistrées demeurent la propriété légitime de leurs propriétaires titulaires de permis. Lorsque la surveillance de l'admissibilité révèle qu'une arme à feu ne devrait plus rester en possession de son propriétaire, le directeur de l'enregistrement est autorisé à révoquer le certificat d'enregistrement. La police est également avisée.

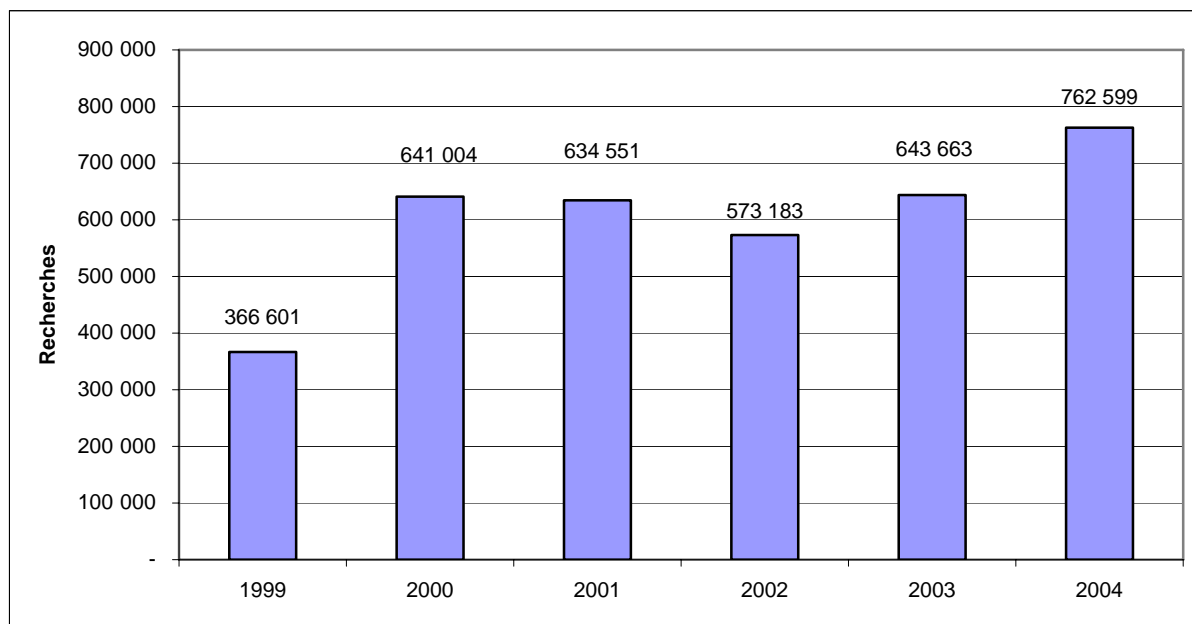
Sous-activité	Indicateurs de rendement
Soutien au système juridique	<p>Mesure dans laquelle les organismes d'application de la loi et d'autres agents de sécurité publique utilisent l'information fournie par le CAFC, démontrée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les appels au numéro sans frais réservé à la police;</li> <li>• le nombre d'enquêtes et de mandats de sécurité publique exécutés grâce à des renseignements fournis par le CAFC;</li> <li>• le nombre de recherches effectuées dans le Registre canadien des armes à feu en direct (RCAFED);</li> <li>• le nombre d'affidavits préparés annuellement;</li> <li>• le nombre d'interventions (saisies) des douanes liées à une activité illégale.</li> </ul>

***Mesure dans laquelle les organismes d'application de la loi et d'autres agents de sécurité publique utilisent l'information fournie par le CAFC***

L'information du Programme des armes à feu fournie par l'entremise du Registre canadien des armes à feu en direct (RCAFED) aide la police à élaborer des stratégies lorsqu'elle répond à des appels ou enquête sur des actes criminels et la contrebande d'armes à feu illégales. Au 31 décembre 2004<sup>1</sup>, les organismes de police avaient effectué près de 3,6 millions de recherches dans le RCAFED. Le nombre de recherches en 2004 s'établissait à 762 599, soit plus de 100 000 recherches de plus qu'en 2003, et a fait augmenter la moyenne quotidienne de 1 700 par jour à plus de 2 000.

<sup>1</sup> Les statistiques du RCAFED/CIPC ne sont disponibles que par année civile.

**Tableau 6 : Nombre de recherches dans le Registre canadien des armes à feu en direct par les organismes de police (1999-2004)**  
(année civile seulement – Statistiques de la GRC)

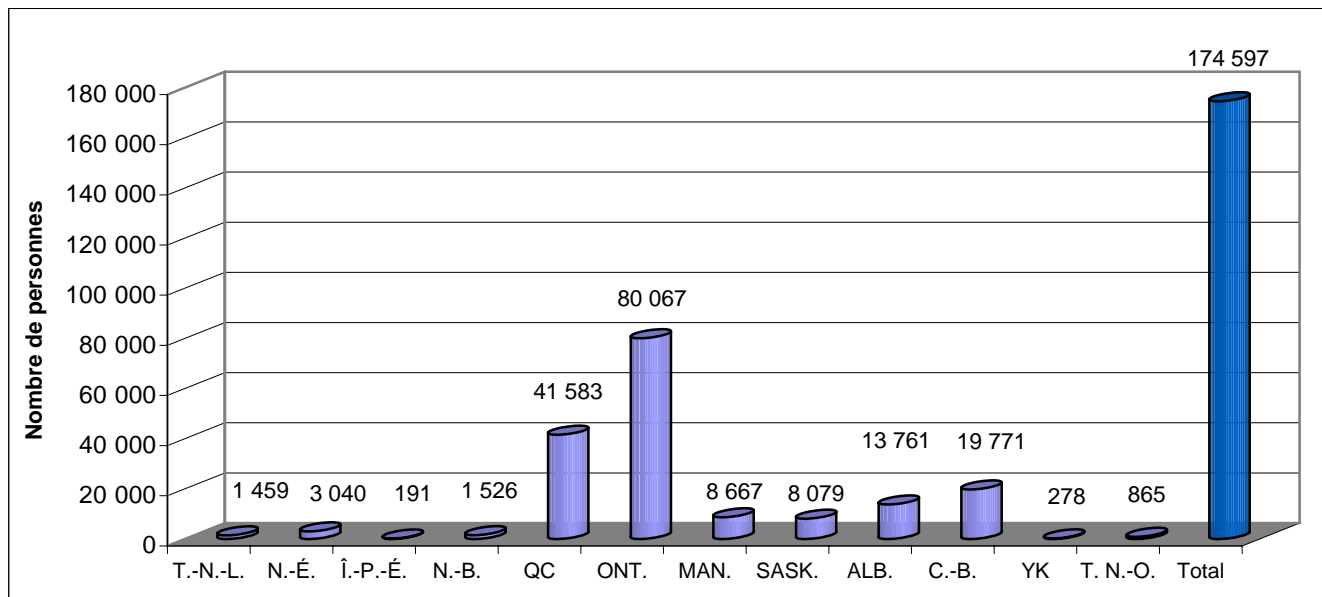


Le Programme des armes à feu fournit également un canal par lequel les organismes d'application de la loi peuvent communiquer avec le Programme au moyen d'un numéro sans frais 1-800 réservé à la police. Ce service fournit de l'information statistique, de l'information sur le Programme et des données particulières afférentes à un particulier titulaire d'un permis ou à une arme à feu. En 2004-2005, la ligne 1-800 réservée à la police a reçu 2 144 appels.

Le Centre des armes à feu Canada a aidé les instances policières et les procureurs de la Couronne en préparant des affidavits à l'appui de poursuites pour des infractions liées aux armes à feu. Le nombre d'affidavits préparés par le Registre canadien des armes à feu au 31 mars 2005 s'établissait à 4 338.

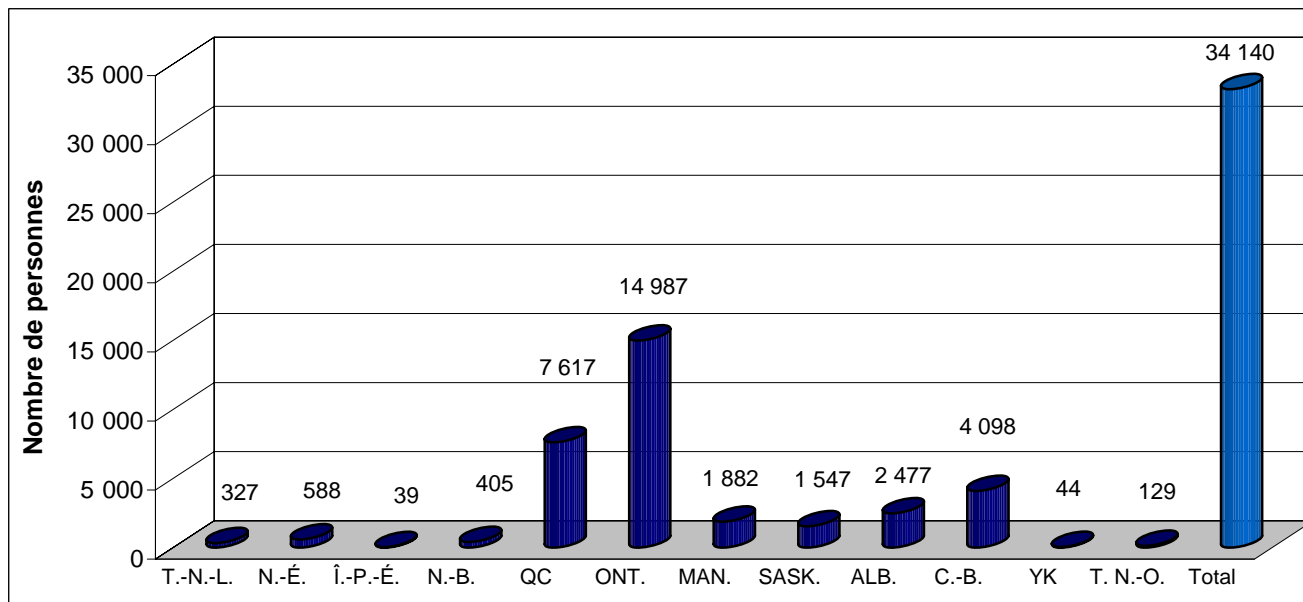
Lorsqu'un tribunal émet une ordonnance qui interdit à quelqu'un de posséder des armes à feu, l'ordonnance d'interdiction est consignée dans le Centre d'information de la police canadienne (CIPC) et utilisée pour la première vérification et la vérification continue de l'admissibilité des demandeurs et des titulaires de permis. À la fin 2004, un total de 179 287 particuliers étaient interdits de possession d'armes à feu. En 2004, un total de 34 140 particuliers ont été nouvellement inscrits au CIPC comme étant interdits de possession d'armes à feu par les tribunaux, et font partie des 179 287 précédents.

**Tableau 7 : Nombre de personnes interdites de possession d'armes à feu (au 31 décembre 2004)**



\*Les statistiques du RCAFED/CIPC ne sont disponibles que par année civile.

**Tableau 8 : Ventilation par province des nouvelles personnes interdites de possession d'armes à feu en 2004**



\*Pour les tableaux 7 et 8 : Les statistiques pour le Nunavut sont incluses dans celles des Territoires du Nord-Ouest.

En 2004, un total de 6 259 armes à feu ont été inscrites au CIPC comme étant volées, manquantes ou retrouvées. Une interface entre le dossier sur la propriété du CIPC (armes à feu volées, manquantes ou retrouvées) et le SCIRAF existe. Lorsqu'un organisme de police saisit une arme à feu dans le CIPC (comme étant volée par exemple), le dossier du SCIRAF est automatiquement interrogé pour déterminer l'éventuelle correspondance. Ceci permet au



directeur de l'enregistrement des armes à feu de faire en sorte que le dossier dans le SCIRAF soit marqué de la façon appropriée et de prendre les mesures qui s'imposent. Ce marquage aide également la police à retracer une arme à feu ou à mener des enquêtes d'application de la loi. Le tableau 9 donne de l'information sur les armes à feu perdues, manquantes, volées et retrouvées par province et territoire.

**Tableau 9 : Armes à feu perdues, manquantes, volées et retrouvées en 2004**  
(année civile seulement – Statistiques de la GRC)

PROVINCE	VOLÉES		MANQUANTES		RETROUVÉES	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Terre-Neuve-et-Labrador	43	0,90 %	14	1,65 %	0	0,00 %
Nouvelle-Écosse	290	6,06 %	13	1,54 %	6	0,96 %
Île-du-Prince-Édouard	5	0,10 %	1	0,12 %	1	0,16 %
Nouveau-Brunswick	173	3,62 %	10	1,18 %	2	0,32 %
Québec	1 260	26,33 %	285	33,69 %	132	21,02 %
Ontario	939	19,62 %	344	40,66 %	307	48,89 %
Manitoba	315	6,58 %	27	3,19 %	31	4,94 %
Saskatchewan	310	6,48 %	12	1,42 %	9	1,43 %
Alberta	667	13,94 %	45	5,32 %	96	15,29 %
Colombie-Britannique	750	15,67 %	78	9,22 %	43	6,85 %
Yukon	25	0,52 %	0	0,00 %	0	0,00 %
Territoires du Nord-Ouest/Nunavut	8	0,17 %	17	2,01 %	1	0,16 %
<b>Total</b>	<b>4 785</b>	<b>100,00 %</b>	<b>846</b>	<b>100,00 %</b>	<b>628</b>	<b>100,00 %</b>

Sous-activité	Indicateurs de rendement
Contrôle frontalier	Autorisations de déclarations de non-résidents pour des armes à feu importées au Canada

L'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) administre la plupart des aspects de la circulation des armes à feu à destination et en provenance du Canada. Ceci comprend la confirmation des déclarations d'armes à feu (qui sont réputées être des permis et des enregistrements) lorsque des non-résidents apportent des armes à feu au pays. L'Agence collabore également avec les organismes d'application de la loi pour contrôler la circulation illégale des armes à feu. À l'avenir, l'ASFC attestera également les autorisations d'importation d'armes à feu. En 2004<sup>1</sup>, l'ASFC a délivré 78 491 déclarations de non-résidents pour des armes à feu importées temporairement au Canada et a confisqué au total 1 099 armes à feu aux passages frontaliers.

Sous-activité	Indicateurs de rendement
Initiatives internationales	Le CAFC bâtit l'Initiative de la frontière intelligente et apporte des contributions concrètes à sa réussite.

Le Canada collabore avec les États-Unis dans le cadre du Groupe consultatif Canada-États-Unis sur le trafic des armes à feu pour endiguer le flot d'armes à feu illégales qui traversent la frontière. Ce groupe est l'un des huit sous-groupes du Forum sur la criminalité transfrontalière

<sup>1</sup> Les statistiques de l'ASFC ne sont disponibles que par année civile.

et est coprésidé par le Centre des armes à feu Canada et le Bureau of Alcohol, Tobacco, Firearms and Explosives.

Au cours de la dernière année, le Groupe consultatif a élaboré une stratégie de communication conjointe pour aider à empêcher le mouvement illégal d'armes à feu et y sensibiliser davantage le public. Le Groupe a contribué à faire progresser des initiatives en collaboration pour combattre la contrebande transfrontalière d'armes à feu, notamment l'élaboration d'un accord pour permettre le partage d'information balistique et un accord pour aider les agents chargés de l'application de la loi à retracer les armes à feu confisquées sur les lieux du crime.

Le Centre des armes à feu Canada a participé aux négociations internationales pour l'élaboration d'un « instrument international portant sur le marquage et le dépistage des armes légères et de petit calibre » des Nations Unies.

Parmi les pays qui ont demandé conseil et aide au Centre des armes à feu Canada pour l'élaboration de leurs propres initiatives législatives ou administratives de contrôle des armes à feu, citons l'Irlande, le Danemark et l'Australie.

Sous-activité	Indicateurs de rendement
Sensibilisation du public	Consultations continues et ciblées auprès des principaux intervenants et sensibilisation auprès de ceux-ci

### ***Consultations continues et ciblées auprès des principaux intervenants et sensibilisation auprès de ceux-ci***

En 2004, le CAFC a effectué un ensemble d'activités visant à informer les Canadiens et les Canadiennes au sujet des exigences de la loi, des modifications de la loi et des règlements, des services disponibles et des avantages et contributions du Programme à la sécurité publique. Un exemple de ceci est l'expédition des demandes de renouvellement directement aux clients dont les permis viennent à échéance.

## **2.2 Risques, défis et leçons retenues**

Le CAFC a fait face à un certain nombre de défis et de risques dans l'exécution du Programme canadien des armes à feu au cours de l'année dernière, notamment la mise en œuvre de changements du Programme qui ont découlé des modifications apportées à la *Loi sur les armes à feu* et à ses règlements d'application, l'élaboration d'une stratégie de sensibilisation publique pour maintenir et améliorer la conformité au Programme, la garantie de l'exactitude et de l'intégrité de l'information sur les armes à feu, et des initiatives pour combattre le mouvement illégal d'armes à feu au-delà des frontières. Dans cette partie, nous examinons les défis cruciaux auxquels le CAFC a dû faire face en 2004-2005, ainsi que les leçons retenues qui peuvent être puisées dans l'expérience et appliquées au travail futur.

### ***Exécution du Programme***

Le rôle le plus important du CAFC consiste à garantir la conformité continue des exigences en matière de délivrance de permis et d'enregistrement. Le CAFC a connu des situations dans lesquelles les données relatives à certains de ses clients ne sont pas à jour (p. ex., l'adresse du client). Ceci est imputable en partie au fait que les clients ne sont pas conscients de la

responsabilité de signaler des changements. Le Centre continue de collaborer avec des clients et des groupes d'intervenants pour garantir que l'information sur le Programme est généralement disponible et faire en sorte que les clients soient au courant de leurs responsabilités imposées par la loi. La confiance des clients dans notre base de données est essentielle à la réussite du Programme.

Le souci de l'excellence dans la prestation du service à la clientèle a continué de présenter des occasions ainsi que de lancer des défis au CAFC. Les processus internes ont été rationalisés afin de favoriser la satisfaction du client et des réductions des coûts du Programme. La prestation novatrice du service a amélioré l'accès des clients au Centre. Les clients ont réagi favorablement aux nouveaux canaux de prestation proposés grâce à des enregistrements simplifiés sur le Web, qui facilitent la conformité à la loi tout en réduisant les coûts à l'unité du Programme. En 2004-2005, un total de 65 p.100 des demandes d'enregistrement de particuliers ont été présentées en direct.

Le Programme continue de s'assurer de l'exactitude et de l'actualité de l'information tenue dans les dossiers grâce à des processus d'assurance de la qualité et aux contacts avec les clients. Les améliorations des exigences en matière d'enregistrement et le maintien du Réseau des vérificateurs ont amélioré les descriptions d'armes à feu qui sont présentées au Programme. L'examen et l'analyse continus des processus internes permettent au Programme de déceler les anomalies et de prendre des mesures correctrices. Les changements des pratiques internes et le protocole d'assurance de la qualité ont accru la satisfaction de la clientèle et entraîné une réduction des dépenses dans certains secteurs opérationnels.

### ***Politiques, communications et consultations***

Le Programme des armes à feu a continué de retenir considérablement l'attention du public et des parlementaires tout au long de la période de référence. Ceci lui a fourni l'occasion de communiquer et de confirmer la base de politique publique pour divers éléments du Programme, notamment la délivrance de permis, l'enregistrement, la formation de sécurité et les contrôles frontaliers, comme éléments complémentaires des efforts déployés globalement en matière de sécurité communautaire. Les activités de sensibilisation et de consultation diverses ont fait ressortir nettement que la valeur du Programme et la façon dont il s'inscrit à l'appui du travail de la police et d'autres organismes sont bien mieux comprises lorsque les données fondamentales sur l'utilisation de l'information du Programme des armes à feu et les raisons d'être des éléments du Programme sont présentées de façon claire et concise.

Les observations recueillies lors de consultations publiques nationales et régionales sur le Programme et sur les modifications proposées aux règlements, qui se sont déroulées à la fin 2003, alliées aux résultats des consultations entreprises dans le cadre de l'examen ministériel du Programme des armes à feu au début 2004, ont fourni un trésor d'information et de points de vue dont le CAFC doit tenir compte. Par conséquent, nous avons eu l'occasion de peaufiner les propositions réglementaires afin de réaliser un nombre d'objectifs qui sont importants pour les Canadiens et les Canadiennes – amélioration du service à la clientèle grâce à des processus plus simples et plus rapides; amélioration de l'efficacité des opérations et faire en sorte que le SCIRAF contienne la meilleure information possible à l'appui des objectifs de sécurité publique de la loi et du travail de la police et d'autres entités de nos collectivités. Les modifications réglementaires annoncées en décembre 2004 ont mis en évidence les résultats de ce processus. L'ensemble du processus a confirmé la valeur et la nécessité continues de la consultation du public et de l'engagement des intervenants envers un programme si complexe et technique comme le Programme des armes à feu.

Parallèlement, la longue période entre l'adoption du projet de loi C-10A en mai 2003 et l'annonce des nouveaux règlements mettant en vigueur les modifications législatives ont fait naître une certaine incertitude parmi les clients et les intervenants du Programme quant au moment auquel les éléments du Programme seraient ajustés, le cas échéant. Ces craintes ont été atténuées grâce à des communications systématiques avec les clients, principalement au moyen du site Web du CAFC et par le truchement du centre d'appel national. L'engagement des partenaires du Programme, notamment la GRC et l'ASFC, a été également crucial à cet égard, et grâce à leurs réseaux professionnels de contacts, il a été possible de communiquer davantage encore des renseignements exacts sur l'état d'avancement des changements proposés.

Les activités déployées par le CAFC en 2004-2005 ont confirmé que les initiatives de sensibilisation ciblées au niveau local sont et continueront d'être essentielles pour optimiser la contribution du Programme à des collectivités sûres et saines à long terme. Les organisations communautaires et professionnelles sont manifestement intéressées à en apprendre davantage sur le Programme et à trouver des moyens de réaliser les objectifs en matière de sécurité publique grâce à un ensemble de partenariats et d'activités de communication partagées et efficaces. Ceci est pris en compte dans les priorités du CAFC pour 2005-2006, comme cela est présenté dans le Rapport sur les plans et les priorités, déposé le 24 mars 2005.

### ***Gestion des ressources humaines***

La capacité interne limitée en ressources humaines du CAFC a imposé un certain nombre de pressions au Centre :

- préoccupations au sujet de la capacité du CAFC à assumer ses nouvelles obligations aux termes de la *Loi sur la modernisation de la fonction publique (LMFP)*;
- difficultés à bâtir une capacité stratégique de RH au CAFC capable de fournir des conseils aux gestionnaires en matière de planification des RH, de recrutement, de planification de carrière, etc., par opposition à des restrictions du service aux activités de dotation, classification et rémunération;
- absence de plusieurs politiques internes dans des secteurs clés et, par conséquent, obligation de se reporter uniquement aux politiques des organismes centraux.

Le CAFC reconnaît qu'il est impérieux de collaborer avec les partenaires afin de relever les défis qui nous attendent, particulièrement les organismes centraux. Une étroite collaboration existe déjà avec d'autres ministères du portefeuille de Sécurité publique et Protection civile Canada, ainsi qu'avec la collectivité des petits ministères et organismes fédéraux.

### ***Finances, administration, vérification et évaluation***

Le CAFC a réussi à établir des niveaux de référence permanents pour le Programme des armes à feu en 2004-2005. Il s'agissait d'une étape cruciale pour la planification et l'exécution du Programme à l'avenir. L'exercice financier a également été marqué par la création de deux crédits parlementaires de fonctionnement et des défis correspondants consistant à séparer les activités d'enregistrement des activités de délivrance de permis et autres. Le moment correspond également à l'élaboration d'une nouvelle structure d'Architecture d'activités de programme (AAP) pour le CAFC. Par ailleurs, le Centre a fait l'objet d'un examen gouvernemental du Programme.

En 2004-2005, le CAFC a mis en œuvre une fonction indépendante de vérification et d'évaluation internes qui a directement accès au commissaire du Centre et au Comité ministériel de vérification et d'évaluation. Le Centre a en outre élaboré et doté un plan de vérification et d'évaluation pluriannuel. Au cours de l'exercice, deux cadres de vérification axés sur les risques (CVAR) et deux cadres de gestion et de responsabilisation axés sur les résultats (CGRR) ont été élaborés à l'appui des programmes de contributions du Centre. Ces documents donnent l'occasion au CAFC de déterminer et de gérer les risques afin d'améliorer la gestion d'ensemble du Programme de financement des armes à feu aux fins des activités de contribution et de concourir à la saine gestion des ressources et à une prise de décision plus efficace.

## 2.3 Ressources financières et humaines

Activité	2004-2005					
	Ressources financières (en millions de dollars)			Ressources humaines*		
	Dépenses prévues	Autorisations	Dépenses réelles	Prévues	Autorisations	Réelles
Maximiser les avantages de la <i>Loi sur les armes à feu</i> en matière de sécurité publique	100,3	99,6	92,8	305	-	325
<b>Total</b>	100,3	99,6	92,8	305	-	325

\* Les ressources humaines attribuées à l'avocat-conseil et les activités de soutien juridique sont comptabilisées dans l'effectif du ministère de la Justice.

## SECTION III – INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

### 3.1 Information organisationnelle

Le RMR fait rapport de toutes les opérations du CAFC sous l'activité « Maximiser les avantages de la *Loi sur les armes à feu* en matière de sécurité publique » et six sous-activités. Cette activité est menée par deux unités opérationnelles.

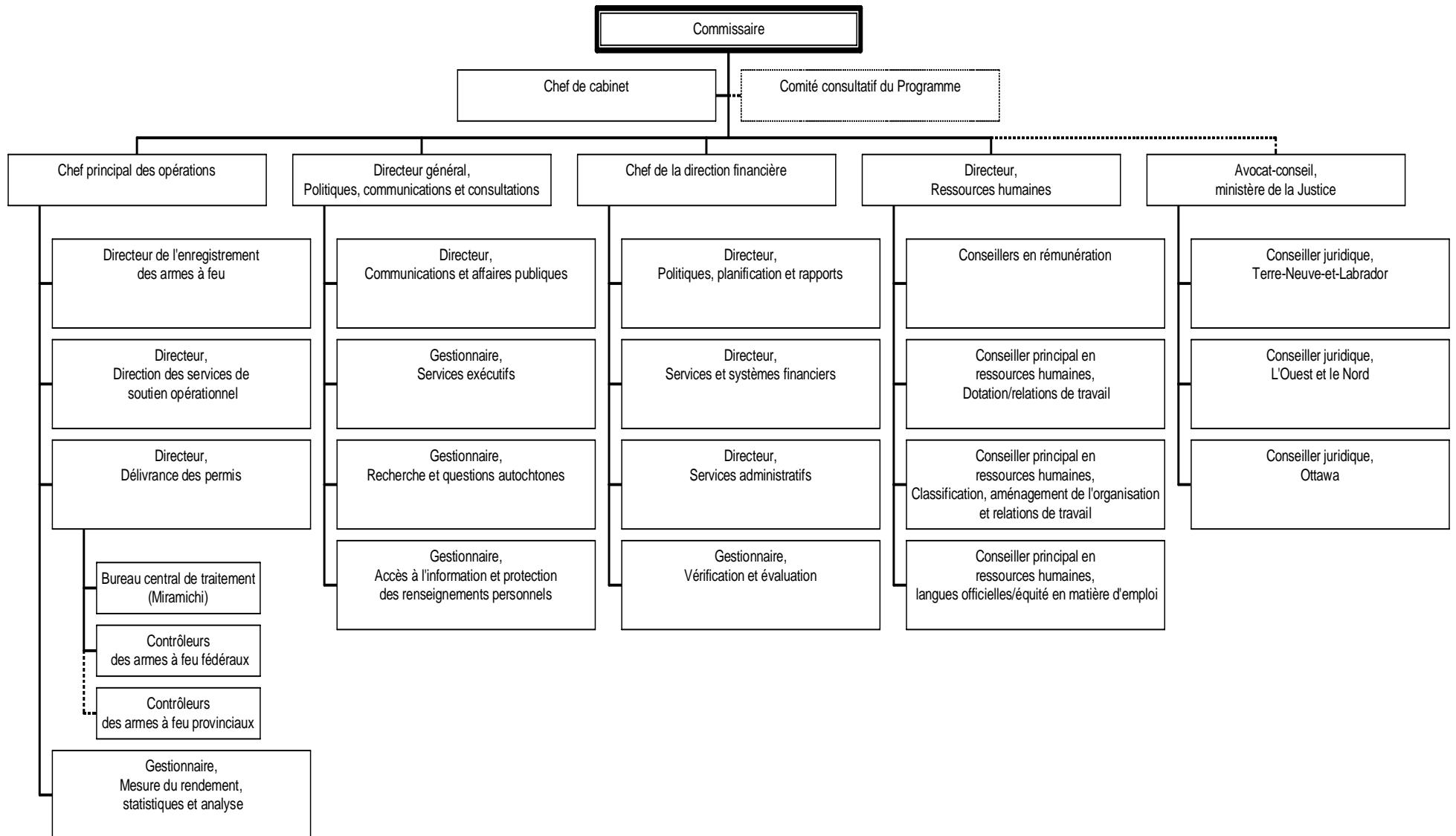
Sous-activité	Unités opérationnelles
Délivrance de permis Enregistrement Contrôle aux frontières	<b>Opérations du Programme</b> Secteur dirigé par le chef principal des opérations, chargé de la délivrance de permis et des autorisations, des contrôleurs des armes à feu fédéraux, des ententes de contribution provinciales, de l'enregistrement, du Registre des armes à feu, du Bureau central de traitement (BCT) ainsi que de la technologie de l'information.
Sensibilisation du public/des intervenants Soutien au système juridique Initiatives internationales	<b>Politiques, communications et consultations</b> Direction dirigée par un directeur général chargé des politiques, des services exécutifs, des affaires parlementaires, de la recherche et des questions autochtones, de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels, des affaires publiques et des communications.

En plus des deux directions opérationnelles, les trois fonctions de soutien (Finances et administration, Ressources humaines et Services juridiques) sont dirigées par les titulaires des postes suivants :

- **Chef de la direction financière**, chargé de la planification, de la présentation de rapports et de l'analyse, des services et des systèmes financiers, des services administratifs et de la vérification et de l'évaluation;
- **Directeur, Ressources humaines**, chargé de la rémunération, de la dotation / des relations avec le personnel, de la classification / de la conception de l'organisation et des relations de travail et des langues officielles / de l'équité en matière d'emploi;
- **Avocat-conseil**, chargé des services juridiques fournis par l'entremise du ministère de la Justice du Canada.

# STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

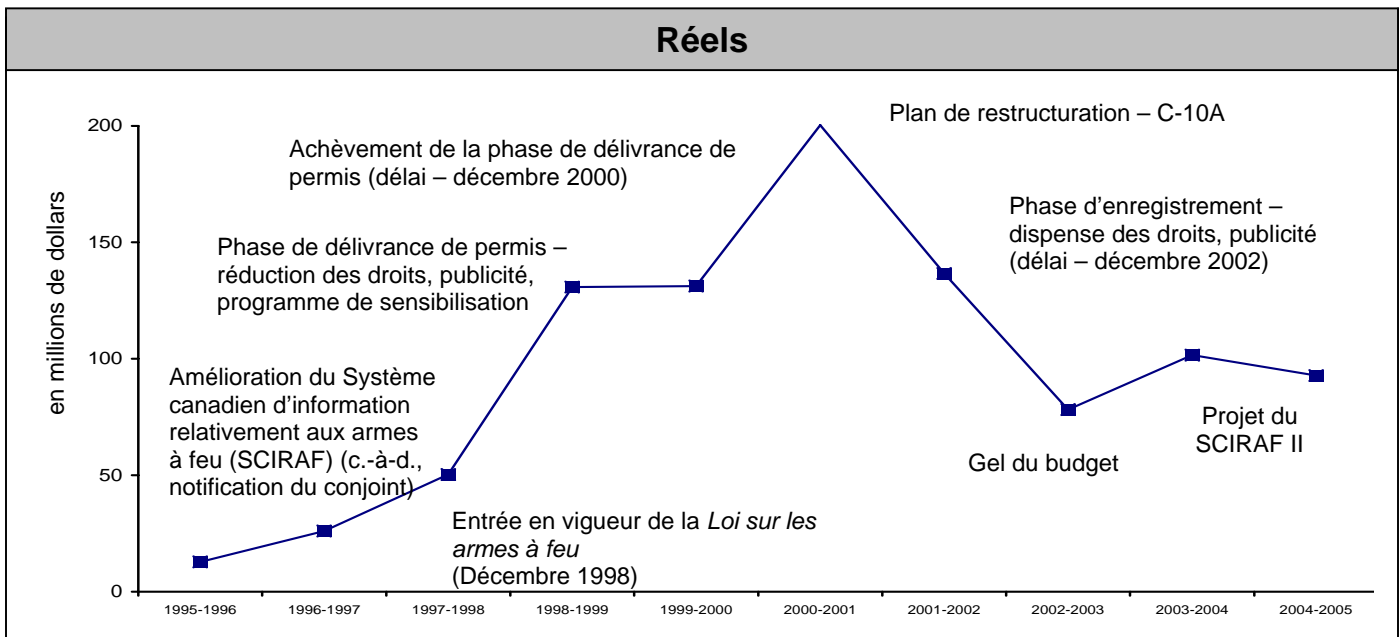
## CENTRE DES ARMES À FEU CANADA





### 3.2 Perspective pluriannuelle des coûts du Programme

Le Programme canadien des armes à feu est un programme complexe, technique et intergouvernemental. Cette particularité, alliée à un contexte public fortement tendu et à des délais de délivrance de permis et d'enregistrement fixés par la loi, a donné lieu au départ à des coûts de mise en œuvre élevés. Le tableau ci-dessous montre les coûts engagés par le CAFC à l'appui du Programme depuis l'adoption de la *Loi sur les armes à feu* en décembre 1995. Les coûts de fonctionnement annuels du Centre ont baissé, s'établissant à 92,8 millions de dollars en 2004-2005, ce qui est moins de la moitié de ce qu'ils étaient pendant la période de pointe en 2000-2001. Le CAFC a établi des niveaux de référence de 82,3 millions de dollars à compter de l'exercice 2005-2006.



Réels (M \$) : 12,8 26,1 50,3 130,8 131,2 200,3 136,6 78,2 101,6 92,8

### 3.3 Tableaux financiers

Tableau 1 : Comparaison des dépenses prévues et réelles

(en millions de dollars)	Réelles 2002-2003	Réelles 2003-2004	2004-2005			
			Budget principal	Dépenses prévues	Autorisations	Réelles
<i>Maximiser les avantages de la Loi sur les armes à feu en matière de sécurité publique</i>	78,2	101,6	100,3	100,3	99,6	92,8
<b>Total</b>	<b>78,2</b>	<b>101,6</b>	<b>100,3</b>	<b>100,3</b>	<b>99,6</b>	<b>92,8</b>

<b>Total</b>	78,2	101,6	100,3	100,3	99,6	92,8
Moins : recettes non disponibles	(15,6)	(16,4)	S.O.	(18,2)	(18,3)	(11,3)
Plus : coût des services reçus sans frais	S.O.	4,4	S.O.	S.O.	S.O.	3,8
<b>Coût net du Ministère</b>	<b>62,6</b>	<b>89,6</b>	<b>S.O.</b>	<b>82,1</b>	<b>S.O.</b>	<b>85,3</b>

<b>Équivalents temps plein (ETP)</b>		<b>309</b>	S.O.	<b>305</b>	S.O.	<b>325</b>
--------------------------------------	--	------------	------	------------	------	------------

Explication des écarts	
<b>Budget principal</b> : 100,3 millions de dollars <b>Autorisations</b> : 99,6 millions de dollars	<p>L'écart net de 0,7 million de dollars entre le budget principal et les autorisations est le résultat de ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>ajustement des calculs de fin d'année des régimes d'avantages sociaux des employés aux fins des Comptes publics (diminution de 0,8 million de dollars);</li> <li>traitement comptable des remboursements des montants crédités aux recettes des années précédentes (0,1 million de dollars).</li> </ul>
<b>Coût des services 2003-2004</b> : 4,4 millions de dollars <b>Coût des services 2004-2005</b> : 3,8 millions de dollars	<ul style="list-style-type: none"> <li>La réduction du coût des services reçus sans frais est attribuée à une réduction des budgets des salaires prévus. La prévision influe sur la détermination de la cotisation pour les installations de TPSGC (13 p. 100) et les contributions couvrant la part de l'employeur des primes d'assurance et des dépenses (8 p. 100) qui sont comptabilisées par le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT).</li> </ul>
<b>ETP prévus</b> : 305 <b>ETP réels</b> : 325	<p>L'écart entre les ETP prévus et les ETP réels est le résultat de ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>incidence du nivellement de la charge pour le renouvellement des permis;</li> <li>projet d'intégrité des données en ce qui a trait à l'information dans le système du Registre.</li> </ul>

**Tableau 2 : Utilisation des ressources par activité du Programme du CAFC**

2004-2005								
(en millions de dollars)	Budgétaire						Plus : Non-budgétaire	Total
	Fonctionnement	Imm.	Contributions	Total : Dépenses budgétaires brutes	Moins : Revenu disponible	Total : Dépenses budgétaires nettes	Emprunts, investissements et avances	
<b>Maximiser les avantages de la Loi sur les armes à feu en matière de sécurité publique</b>								
Budget principal	85,8	0,0	14,5	100,3	0,0	100,3	0,0	100,3
Dépenses prévues	85,8	0,0	14,5	100,3	0,0	100,3	0,0	100,3
Autorisations	85,1	0,0	14,5	99,6	0,0	99,6	0,0	99,6
Dépenses réelles	80,2	0,0	12,6	92,8	0,0	92,8	0,0	92,8

**Explication des écarts : Fonctionnement**

**Autorisations** : 85,1 millions de dollars

**Dépenses réelles** : 80,2 millions de dollars

L'écart net entre les autorisations et les dépenses réelles pour le fonctionnement peut être attribué en majeure partie à une réduction du niveau des services professionnels et spéciaux, l'attribution de marchés et d'autres activités.

**Explication des écarts : Contributions**

**Autorisations** : 14,5 millions de dollars

**Dépenses réelles** : 12,6 millions de dollars

L'écart de 1,9 million de dollars entre les autorisations et les dépenses réelles est attribuable en majeure partie à une réduction du niveau des coûts remboursés à la province de Québec et à l'activité de programme limitée liée au programme ou l'initiative de collectivités ou organismes autochtones ou autres.

**Tableau 3 : Postes votés et législatifs**

Crédit ou poste législatif	Crédit ou libellé législatif	2004–2005 (en millions de dollars)			
		Budget principal	Dépenses prévues	Autorisations	Dépenses réelles
20	Dépenses de fonctionnement	82,1	82,1	82,1	77,2
25	Subventions et contributions	14,5	14,5	14,5	12,6
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	3,7	3,7	2,9	2,9
(S)	Remboursement des montants crédités aux recettes les années précédentes	0,0	0,0	0,1	0,1
	<b>Total*</b>	<b>100,3</b>	<b>100,3</b>	<b>99,6</b>	<b>92,8</b>

\*Se reporter au tableau 1 pour l'explication des écarts.

**Tableau 4 : Coût net du Ministère**

	2004–2005 (en millions de dollars)
Dépenses réelles totales	92,8
<i>Plus : Services reçus sans frais</i>	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	1,9
Cotisation représentant la part de l'employeur des primes d'assurance des employés et des dépenses payées par le SCT (à l'exclusion des fonds de roulement)	1,4
Protection des accidents du travail assurée par Développement social Canada	S.O.
Salaire et dépenses connexes des services juridiques fournis par Justice Canada	0,5
<i>Moins : Recettes non disponibles</i>	(11,3)
<b>Coût net 2004–2005 du CAFC</b>	<b>85,3</b>

Nota : Pour d'autres coûts indirects du Programme non remboursés par le CAFC, voir le tableau 17 – Coûts intégraux du Programme des armes à feu pour le gouvernement fédéral.

**Tableau 5 : Passif éventuel**

Passif éventuel	31 mars 2004	31 mars 2005
Réclamations imminentes	21,8 millions de dollars	0 \$
<b>Total du passif éventuel</b>	<b>21,8 millions de dollars</b>	<b>0 \$</b>

Dans le Rapport ministériel sur le rendement 2003-2004, il y avait un montant de 21,8 millions de dollars indiqué comme un montant de passif non comptabilisé. Ce montant était lié au travail effectué par Team CENTRA pour l'élaboration d'une solution opérationnelle pour le remaniement du Système canadien d'information relativement aux armes à feu SCIRAF II et la mise en œuvre de la solution dans le cadre du modèle de Nouveau mode de prestation de services (NMPS). Le contrat original avec Team CENTRA n'exigeait pas de paiement jusqu'à la date d'effet du service. On a cependant reconnu que l'entrepreneur, par suite d'un certain nombre de circonstances, avait engagé des coûts à l'extérieur du contrat approuvé officiellement. Les négociations permanentes visaient à régulariser les problèmes, mais aucune solution officielle n'avait été trouvée avant la fin de l'année (2003-2004). Un avis juridique obtenu du ministère de la Justice conclut que seul le travail accompli par Team CENTRA, qui avait été approuvé par le CT et qui était couvert par le contrat ou les modifications, devrait être imputé à l'exercice 2003-2004, et que le travail restant ne devrait pas être imputé au crédit de 2003-2004. En février 2005, les ministres du CT ont donné l'approbation effective de projet pour le remaniement du Système canadien d'information relativement aux armes à feu SCIRAF II et une modification connexe du contrat. La modification a entraîné l'élimination du passif non comptabilisé. Pour obtenir plus d'information, veuillez consulter le tableau 10 – Renseignements sur les dépenses du projet.

**Tableau 6 : Source des recettes non disponibles**

(en millions de dollars)	Réelles 2002- 2003	Réelles 2003- 2004	2004-2005			
			Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations totales	Réelles
<b>Maximiser les avantages de la Loi sur les armes à feu en matière de sécurité publique</b>						
Demandes / renouvellement de permis	(3)	11,7	S.O.	12,0	S.O.	10,6
Demandes d'enregistrement <sup>(1)</sup>	(3)	4,6	S.O.	6,1	S.O.	0,6
Divers <sup>(2)</sup>	(3)	0,1	S.O.	0,1	S.O.	0,1
<b>Total des recettes non disponibles</b>	<b>15,6</b>	<b>16,4</b>	<b>S.O.</b>	<b>18,2</b>	<b>S.O.</b>	<b>11,3</b>

(1) Les droits d'enregistrement ont été abolis à la suite de l'annonce faite par le gouvernement en mai 2004 et, par conséquent, les recettes prévues ne se sont pas concrétisées.

(2) Divers comprends les remboursements des dépenses de l'exercice précédent, selon les comptes publics et d'autres recettes perçues, telles que les frais des demandes relatives à l'Accès à l'information et la protection des renseignements personnels (AIPRP).

(3) Les détails pour 2002-2003 ne sont pas disponibles, car ces montants ont été inclus dans les recettes totales enregistrées par le ministère de la Justice.

**Tableau 7 : Besoins de ressources par direction/secteur**

***Par organisation :***

<b>Maximiser les avantages de la <i>Loi sur les armes à feu</i> en matière de sécurité publique</b>	<b>Réels 2004-2005 (en millions de dollars)</b>
Bureau du commissaire	0,4
Activités du Programme	86,0
Politiques, communications et consultations	2,3
Finances, administration, vérification et évaluation	3,2
Ressources humaines	0,9
<b>Total</b>	<b>92,8</b>

***Par secteur :***

<b>Maximiser les avantages de la <i>Loi sur les armes à feu</i> en matière de sécurité publique</b>	<b>Réels 2004-2005 (en millions de dollars)</b>
Directeur de l'enregistrement	2,6
CAF fédéraux	6,2
CAF provinciaux et collectivités et organismes autochtones et autres	12,6
Bureau central de traitement	7,4
TI et télécommunications	51,3
Partenaires fédéraux	5,9
Services ministériels	6,8
<b>Total</b>	<b>92,8</b>

**Tableau 8-A : Modèle de rapport sur les droits d'utilisation 2004-2005 – Loi sur les frais d'utilisation**

A. Droits d'utilisation	Type de droits	Autorité établissant les droits	Date de la dernière modification	2004-2005					Années de planification		
				Recettes prévues (en millions de dollars)	Recettes réelles (en millions de dollars)	Coût total (en millions de dollars)	Norme de rendement	Résultats de rendement	Exercice	Recettes prévues (en millions de dollars)	Coût total estimé (en millions de dollars)
Permis d'entreprise	Établi par règlement	<i>Règlement sur les droits applicables aux armes à feu</i>	10 avril 2005	0,6	0,5	<b>Section C Autre information</b> Voir note (1)	<b>Section C Autre information</b> Voir note (2)	<b>Section C Autre information</b> Voir note (3)	2005-2006 2006-2007 2007-2008	0,6 0,0 0,0	<b>Section C Autre information</b> Voir note (1)
Permis de particulier	Établi par règlement	<i>Règlement sur les droits applicables aux armes à feu</i>	1 <sup>er</sup> décembre 1998	7,0	6,0	<b>Section C Autre information</b> Voir note (1)	45 jours	86 % des demandes sont traitées en 45 jours	2005-2006 2006-2007 2007-2008	13,8 18,7 18,3	<b>Section C Autre information</b> Voir note (1)
Certificat d'enregistrement	Établi par règlement	<i>Règlement sur les droits applicables aux armes à feu</i>	Droits d'enregistrement abrogés le 20 mai 2004	0,2	0,6	<b>Section C Autre information</b> Voir note (1)	30 jours	89 % des demandes sont traitées en 30 jours	2005-2006 2006-2007 2007-2008	0,0 0,0 0,0	<b>Section C Autre information</b> Voir note (1)
Autorisations	Établi par règlement	<i>Règlement sur les droits applicables aux armes à feu</i>	1 <sup>er</sup> décembre 1998	0,3	0,3	<b>Section C Autre information</b> Voir note (1)	<b>Section C Autre information</b> Voir note (2)	<b>Section C Autre information</b> Voir note (3)	2005-2006 2006-2007 2007-2008	0,25 0,25 0,25	<b>Section C Autre information</b> Voir note (1)
Permis de non-résident	Établi par règlement	<i>Règlement sur les droits applicables aux armes à feu</i>	10 avril 2005	3,8	3,7	<b>Section C Autre information</b> Voir note (1)	<b>Section C Autre information</b> Voir note (2)	<b>Section C Autre information</b> Voir note (3)	2005-2006 2006-2007 2007-2008	1,88 1,88 1,88	<b>Section C Autre information</b> Voir note (1)
Services pour le remplacement de documents	Établi par règlement	<i>Règlement sur les droits applicables aux armes à feu</i>	10 avril 2005	0,1	0,1	<b>Section C Autre information</b> Voir note (1)	<b>Section C Autre information</b> Voir note (2)	<b>Section C Autre information</b> Voir note (3)	2005-2006 2006-2007 2007-2008	0,1 0,1 0,1	<b>Section C Autre information</b> Voir note (1)

A. Droits d'utilisation	Type de droits	Autorité établissant les droits	Date de la dernière modification	2004-2005					Années de planification		
				Recettes prévues (en millions de dollars)	Recettes réelles (en millions de dollars)	Coût total (en millions de dollars)	Norme de rendement	Résultats de rendement	Exercice	Recettes prévues (en millions de dollars)	Coût total estimé (en millions de dollars)
Droits applicables au traitement des demandes d'accès présentées en vertu de la Loi sur l'accès à l'information	Autres produits et services	Loi sur l'accès à l'information	1992	0,0	0,0	0,2	Cadre de travail en voie d'élaboration par le SCT  Plus d'info. : <a href="http://lois.justice.gc.ca/fr/A-1/39.html">http://lois.justice.gc.ca/fr/A-1/39.html</a>	83 % des demandes présentées en vertu de la Loi sur l'accès à l'information ont été traitées en 60 jours;  97% des demandes présentées en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels ont été traitées en 60 jours.	2005-2006 2006-2007 2007-2008	0,0 0,0 0,0	0,2 0,2 0,2
				Sous-total : 12,0	Sous-total : 11,2				2005-2006 2006-2007 2007-2008	Sous-total : 18,2 Sous-total : 23,3 Sous-total : 23,2	
				Total : 12,0	Total : 11,2	Total : 0,2				Total : 64,7	



**B. Date de la dernière modification :**

## 1. Recettes prévues :

- Les droits pour les particuliers et les entreprises sont demeurés inchangés depuis l'entrée en vigueur du projet de loi C-68.
- Bien que les droits n'aient pas changé, à partir du 10 avril 2005, la période pour le renouvellement pour les privilèges des entreprises a augmenté, passant d'une année à trois ans, à l'exception de la vente au détail de munitions, qui a été modifiée d'un an à cinq ans.
- Les droits pour l'enregistrement ont été abrogés en raison de l'annonce de la ministre concernant les droits d'enregistrement le 20 mai 2004.
- À compter du 10 avril 2005, les droits pour les permis de non-résidents ont été réduits de 50 p. 100 en raison des modifications prévues dans le projet de loi C-10A. Les recettes prévues relatives aux permis de non-résidents tiennent compte de cette modification.
- Les recettes prévues et actuelles pour les droits applicables au traitement des demandes d'accès présentées en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* sont d'environ 2 000 \$ par année, selon le Rapport annuel au Parlement (2004-2005) – *Loi sur l'accès à l'information* et *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site Web du [CAFC](#).

**C. Autres renseignements :**

1. Les études du prix de revient des droits ont été effectuées en 1995; à la suite de la mise en œuvre prévue du nouveau Système canadien d'information relativement aux armes à feu (SCIRAF II) en décembre 2005, bon nombre des processus administratifs de l'exécution du Programme des armes à feu auront changé. Par conséquent, les études originales sur les droits devront être examinées de nouveau au cours des prochains 18 à 24 mois, lorsque le nouveau système et les processus administratifs auront été normalisés.
2. Les normes actuelles de rendement et de service à la clientèle doivent être révisées et de nouvelles normes doivent être définies au cours des 12 prochains mois dans le cadre d'une stratégie globale de conformité à la *Loi sur les frais d'utilisation*.
3. Des mécanismes de surveillance seront établis, parallèlement à l'élaboration de normes de rendement, au cours des 12 prochains mois, et il en sera fait rapport dans le RMR de 2005-2006.
4. Le Centre des armes à feu Canada a pour politique de dispenser des frais de reproduction lorsque moins de 200 pages sont divulguées. Toutefois, lorsque plus de 200 pages sont divulguées, des frais peuvent être calculés pour le nombre total de pages. Pour des demandes volumineuses et complexes, des frais de recherche et de préparation sont facturés et déterminés en fonction de chaque cas.

**Tableau 8-B : Modèle de rapport sur les droits d'utilisation 2004-2005 – Politique sur les normes de service pour les droits externes**

A. Droits externes	Norme de service	Résultat du rendement	Consultation des intervenants
Permis d'entreprise	<b>Section B Autre information</b> Voir la note (1)	<b>Section B Autre information</b> Voir la note (2)	<b>Section B Autre information</b> Voir la note (3)
Permis de particulier	45 jours	86 % des demandes bien remplies sont traitées en 45 jours	<b>Section B Autre information</b> Voir la note (4)
Certificat d'enregistrement*	30 jours	89 % des demandes bien remplies sont traitées en 30 jours	<b>Section B Autre information</b> Voir la note (4)
Autorisations	<b>Section B Autre information</b> Voir la note (1)	<b>Section B Autre information</b> Voir la note (2)	<b>Section B Autre information</b> Voir la note (3)
Permis de non-résident	<b>Section B Autre information</b> Voir la note (1)	<b>Section B Autre information</b> Voir la note (2)	<b>Section B Autre information</b> Voir la note (3)
Services pour le remplacement de documents	<b>Section B Autre information</b> Voir la note (1)	<b>Section B Autre information</b> Voir la note (2)	<b>Section B Autre information</b> Voir la note (3)
Les frais applicables au traitement des demandes d'accès présentées en vertu de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i>	Cadre de travail en voie d'élaboration par le SCT  Plus d'info. : <a href="http://lois.justice.gc.ca/fr/A-1/39.html">http://lois.justice.gc.ca/fr/A-1/39.html</a>	83 % des demandes présentées en vertu de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> ont été traitées en 60 jours;  97 % des demandes présentées en vertu de la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i> ont été traitées en 60 jours.	La norme de service est établie par la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> et les règlements d'application. Des consultations avec les intervenants ont été menées pour les modifications apportées en 1986 et 1992.
<p><b>B. Autres renseignements :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les normes de rendement doivent être définies au cours des 12 prochains mois dans le cadre d'une stratégie globale pour les droits d'utilisation.</li> <li>2. Des mécanismes de surveillance seront établis, parallèlement à l'élaboration de normes de rendement, au cours des 12 prochains mois, et il en sera fait rapport dans le RMR de 2005-2006.</li> <li>3. Des consultations avec des intervenants seront menées, de concert avec l'élaboration de nouvelles normes de rendement, au cours des 12 prochains mois.</li> <li>4. Les normes actuelles de rendement et de service à la clientèle doivent être révisées et de nouvelles normes doivent être définies dans le cadre du processus de consultation des intervenants.</li> <li>5. Le Centre des armes à feu Canada a pour politique de dispenser des frais de reproduction lorsque moins de 200 pages sont divulguées. Toutefois, lorsque plus de 200 pages sont divulguées, des frais peuvent être calculés pour le nombre total de pages. Pour des demandes volumineuses et complexes, des frais de recherche et de préparation sont facturés et déterminés en fonction de chaque cas.</li> </ol>			

\*Les droits pour les certificats d'enregistrement ont été abolis le 20 mai 2004.

**Tableau 9 : Principales initiatives réglementaires**

Règlements	Résultats prévus	Critères de mesure du rendement	Résultats obtenus
<p>Les modifications à la <i>Loi sur les armes à feu</i> (projet de loi C-10A) et au <i>Code criminel</i> ont reçu la sanction royale en mai 2003. Voici les raisons d'être des modifications à la <i>Loi sur les armes à feu</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• faciliter la conformité au Programme des armes à feu par le public;</li> <li>• accroître l'efficacité administrative;</li> <li>• réduire les coûts;</li> <li>• respecter les obligations internationales.</li> </ul> <p>Les règlements afférents au projet de loi C-10A ont été déposés devant les deux chambres du Parlement en juin 2003.</p> <p>En décembre 2004, la ministre a annoncé que les règlements d'exécution de la <i>Loi sur les armes à feu</i> avaient été modifiés. Les modifications permettraient de mettre en vigueur les changements de la loi contenus dans le projet de loi C-10A.</p>	<p>L'entrée en vigueur des dispositions du projet de loi C-10A et des modifications aux règlements connexes permettra au Programme des armes à feu de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• simplifier le processus de renouvellement des permis grâce à un nivellement de la charge de travail;</li> <li>• simplifier les exigences en matière d'importation et d'exportation, notamment en mettant en œuvre une option de prétraitement des demandes des non-résidents;</li> <li>• favoriser l'utilisation accrue de la nouvelle technologie de la solution opérationnelle afin de mieux servir les clients et de réduire les coûts liés à la prestation de services;</li> <li>• respecter de nouvelles obligations internationales, en particulier le marquage des armes à feu et la réglementation de l'importation de certaines pièces d'armes à feu.</li> </ul> <p>Grâce à l'adoption du projet de loi C-10A et des règlements en découlant, le CAFCC :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• mettra en œuvre le traitement par tranche des demandes de renouvellement des permis (nivellement de la charge de travail);</li> <li>• aura recours à des moyens électroniques ou autres pour recevoir du public les demandes de permis, d'enregistrement et d'autorisation et établira un processus de demande préalable d'importation</li> </ul>	<p>Des critères de mesure du rendement sont en cours d'élaboration</p>	<p>Le processus de renouvellement de permis a été simplifié par l'élimination de certaines questions, lorsque l'information est déjà disponible au moyen de la vérification continue de l'admissibilité, et par l'élimination de l'exigence de répondants et d'un garant pour la photo.</p> <p>Les cessions de carabines et de fusils de chasse sans restriction ont été accélérées.</p> <p>Au moment du renouvellement du permis, les partenaires conjugués de particuliers qui détiennent un permis de possession seulement (PPS) auront la même possibilité que les partenaires conjugués de particuliers qui détiennent un permis de possession et d'acquisition (PPA) de faire part de leurs préoccupations au sujet de leur propre sécurité ou celle d'autres personnes.</p> <p>Certains droits ont été éliminés ou réduits.</p> <p>D'autres règlements, notamment les nouvelles exigences relatives aux autorisations d'importation ou d'exportation d'armes à feu et pour les</p>

	<ul style="list-style-type: none"><li>• pour les non-résidents; regroupera ses responsabilités administratives, p. ex., transfert du Registre canadien des armes à feu (RCAF) au CAFC.</li></ul>		agences publiques seront mis en vigueur à une date ultérieure.
--	--	--	--

**Tableau 10 : Renseignements sur les dépenses du projet**

(en millions de dollars)								
	Montant estimatif original	Coût total estimatif actuel	Réel 2002-2003	Réel 2003-2004	2004-2005			
					Budget principal	Dépenses prévues	Autorisations	Réel
<b>Maximiser les avantages de la Loi sur les armes à feu en matière de sécurité publique</b>								
<i>Projet de remaniement du Système canadien d'information relativement aux armes à feu :</i>								
<i>Développement pour la réalisation de la solution – phase 1</i>	32,2	43,2	-	39,6	S.O.	-	S.O.	3,6
<i>Coûts des retards de mise en œuvre</i>		30,7	-	-	S.O.	-	S.O.	30,7
<i>Total</i>	32,2	73,9	-	39,6	-	-	-	34,3
<i>Coût de mise en œuvre du Grand projet de l'État (GPE)</i>		16,5	-	-	-	-	-	0,4

**Projet de remaniement du Système canadien d'information relativement aux armes à feu (SCIRAF) :**

Le coût estimatif original du Projet de remaniement du SCIRAF (anciennement appelé Nouveau mode de prestation de services) est réparti en trois volets : a) développement du système de la réalisation de la solution de remaniement du SCIRAF nécessaire pour mettre en œuvre les modifications de nature administrative et technique prévues par le projet de loi C-10A, *Loi modifiant le Code criminel (armes à feu) et la Loi sur les armes à feu*; b) coûts d'exploitation opérationnelle permanents; c) besoins pour des améliorations à la solution prévues au cours du cycle de vie des activités permanentes.

Comme il a été indiqué précédemment, depuis que les estimations originales ont été faites, le projet de remaniement du SCIRAF a subi des retards, et Team CENTRA a engagé des coûts importants à l'extérieur du contrat officiel. Un retard de plus de deux ans dans l'adoption du projet de loi C-10A et de ses règlements, ainsi que de nombreux changements importants dans la portée (p. ex., les changements d'infrastructure à la suite de la transformation du CAFC en ministère autonome, la réalisation des formulaires finaux, l'absorption d'utilisateurs et d'emplacements supplémentaires, les exigences supplémentaires pour la nouvelle solution permettant de respecter les normes de sécurité améliorées de la GRC pour la fourniture de données protégées et l'accès à celles-ci et les changements à la structure tarifaire du Programme des armes à feu) sont intervenus. Pendant ce temps, le CAFC a acquis une précieuse expérience des exigences détaillées de la solution opérationnelle du futur volume de travail du Programme ainsi que d'autres aspects des activités du Programme qui influent sur les estimations originales du coût de l'initiative de renouvellement du système.

Une analyse et une négociation importantes se sont déroulées tout au long de l'année 2004-2005 et ont abouti à la restructuration du contrat et à la redéfinition du projet. Le 14 février 2005, le Conseil du Trésor a donné l'Approbation effective de projet pour un remaniement redéfini du Système canadien d'information relativement aux armes à feu (SCIRAF II). Le contrat a été transformé en un accord de prestation de services axé sur l'avenir, par lequel Team CENTRA s'est engagé à faire en sorte que les coûts de fonctionnement annuels ne dépassent pas 15 millions de dollars par an au cours de la durée de vie de 15 ans de l'accord, en fonction du nombre actuel d'utilisateurs, du volume actuel du travail et des niveaux actuels de service. La stratégie d'approvisionnement comprend la prestation de technologie et de soutien à la maintenance du système après la mise en œuvre. Dans le cadre de l'entente de contrat de service transformée, Team CENTRA a reçu un paiement de 73,9 millions de dollars pour les coûts de développement et de retard qui ont été engagés jusqu'à la signature de contrat modifié.

Le projet est parvenu à la dernière phase de développement du système et abordera une période de test d'intégration, d'acceptation par les utilisateurs, de certification et de mise en œuvre. Il est prévu que le système sera mis en œuvre en décembre 2005, après quoi on prévoit une période de normalisation de trois à six mois après la mise en œuvre du système. Les coûts estimatifs de la mise en œuvre du projet de GPE de 16,5 millions de dollars comprenaient 11,5 millions de dollars pour terminer le développement du système et cinq millions de dollars de coûts de fonctionnement pendant la période de fonctionnement initiale (décembre 2005 jusqu'à mars 2006). Au 31 mars, 2005, sur les 16,5 millions de dollars des coûts de mise en œuvre du GPE, 0,4 million ont été versés à Team CENTRA pour le matériel, l'entreposage et l'exécution. Conformément à l'arrangement du contrat de service transformé, Team CENTRA recevra un paiement pour le travail d'élaboration par le biais de son droit de service mensuel. Le CAFC présentera une évaluation de projet et un rapport définitif avant la fin de l'exercice 2006-2007.

## Tableau 11 : Rapport d'avancement sur les Grands projets de l'État

### 1. Description du projet

#### Remaniement du Système canadien d'information relativement aux armes à feu

Le 14 février 2005, le Conseil du Trésor (CT) a donné l'Approbation effective de projet pour un projet redéfini de remaniement du Système canadien d'information relativement aux armes à feu (SCIRAF II). Le système s'inscrit à l'appui de l'exécution du Programme des armes à feu et mettra en œuvre un nouveau système de TI national de délivrance de permis et d'enregistrement.

Cette approbation fournit le fondement en fonction duquel le CAFC doit faire rapport des progrès réalisés à l'égard de la mise en œuvre de la solution Team CENTRA. Les ministres du CT ont donné leur approbation pour que la présentation de rapports sur le progrès de la mise en œuvre de l'entente de services puisse être fournie par le CAFC dans de futurs RPP et RMR. Cet arrangement remplace l'exigence de la politique sur les Grands projets de l'État sur la présentation de rapports d'avancement (c.-à-d. d'étape) au CT.

### 2. Étape du projet

Le projet en est à l'étape finale du développement du système et entamera bientôt la période d'essai d'intégration, d'acceptation par l'utilisateur, de certification et de mise en œuvre. Il est prévu que le système sera mis en œuvre en décembre 2005. Une période de normalisation de trois à six mois après la mise en œuvre est prévue.

### 3. Ministère ou organisme directeur et ministères et organismes participants

Ministère ou organisme directeur :	Centre des armes à feu Canada
Autorité contractante :	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ministères et organismes participants :	Gendarmerie royale du Canada Agence des services frontaliers du Canada Ministère du Commerce international

### 4. Entrepreneur principal et sous-traitants principaux

Entrepreneur principal :	CGI Information Systems and Management Consultants Inc.
Sous-traitants principaux :	Bell NexInnovations Aliant Compaq

## 5. Principales étapes critiques

Principales étapes critiques	Date
Réalisation de la solution	1 <sup>er</sup> décembre 2005
Démantèlement du SCIRAF I	31 mars 2006
Évaluation du projet et rapport définitif	2006-2007

## 6. Rapport d'avancement et explication des écarts

Veillez consulter le tableau 10 Renseignements sur les dépenses du projet pour le rapport d'avancement et l'explication des écarts.



**Tableau 12 : Renseignements sur les programmes de paiements de transfert (PPT)**

Nom du Programme de paiements de transfert : Programme de contributions au contrôle des armes à feu (province et/ou territoires participants)						
Date de début : 1995-1996	Date de fin : continue		Financement total : 179,7 millions de dollars à la fin 2004-2005.			
Description du Programme de paiements de transfert : financement annuel aux provinces et/ou territoires participants pour rembourser les coûts engagés dans l'application du Programme des armes à feu dans leur administration.						
Objectif(s), résultat(s) prévu(s) et résultats : Veiller à la possession, l'utilisation et l'entreposage sécuritaires des armes à feu de façon à améliorer la sécurité publique et à réduire les décès, les blessures et la menace liés aux armes à feu.						
Résultats obtenus ou progrès réalisé : Voir la partie II – Analyse du rendement par résultat stratégique.						
	Dépenses réelles 2002-2003 (millions de dollars)	Dépenses réelles 2003-2004 (millions de dollars)	2004-2005			
			Dépenses prévues (millions de dollars)	Autorisations (millions de dollars)	Dépenses réelles (millions de dollars)	Écart entre dépenses prévues et réelles (millions de dollars)
<b>Maximiser les avantages de la Loi sur les armes à feu en matière de sécurité publique</b>						
Total des subventions	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Total des paiements aux provinces et/ou territoires	17,3	15,5	14,0	14,0	12,5	1,5
Total des autres paiements de transfert	0,1	0,2	0,5	0,5	0,1	0,4
<b>Total</b>	<b>17,4</b>	<b>15,7</b>	<b>14,5</b>	<b>14,5</b>	<b>12,6</b>	<b>1,9</b>
Commentaires concernant les écarts : L'écart de 1,9 million de dollars entre les autorisations et les dépenses réelles est dû principalement à une réduction du niveau des coûts remboursés à la province de Québec et aux activités limitées liées au programme ou à l'initiative des communautés/organismes autochtones et autres.						
Conclusions importantes de l'évaluation et lien à la dernière évaluation : consulter le <a href="#">site Web du CAFC</a> .						

**Contexte :**

Le CAFC administre deux programmes de fonds de financement : le Programme de contributions au contrôle des armes à feu (provinces et/ou territoires participants) et le Programme de contributions aux collectivités et/ou organismes autochtones et autres. Les modalités de ces deux programmes ont été renouvelées par le SCT en avril 2005, et ce, pour cinq ans.

Conformément aux lignes directrices du SCT, le CAFC doit fournir des renseignements détaillés sur les programmes de paiement de transfert qui dépassent 5 millions de dollars pour l'année de rapport. Seul le Programme de contributions au contrôle des armes à feu (provinces et/ou territoires participants) respecte ce critère.

**Résultats prévus**

Le CAFC est résolu à fournir un financement aux provinces qui choisissent d'appliquer le Programme des armes à feu elles-mêmes. Le CAFC a mis au point des modèles de prestation de service avec les provinces pour l'exécution des activités du Programme au sein de leur administration. Les priorités de financement et les activités seront axées sur l'exécution et l'application de la *Loi sur les armes à feu* et le Programme canadien des armes à feu qui en découle. L'exécution du Programme comprend, entre autres, les activités suivantes :

- Délivrance, renouvellement et révocation de permis d'armes à feu;
- Approbation de certains types de cession d'armes à feu;
- Délivrance d'autorisations de transport (AT) et d'autorisations de port (AP);
- Inspection d'entreprises d'armes à feu;
- Agrément de champs de tir;
- Éducation et formation en matière de sécurité.

### Tableau 13 : Réponse aux comités parlementaires, vérifications et évaluations pour 2004–2005

#### Réponse aux comités parlementaires

Le 11 février 2005, la ministre a répondu au président du Comité permanent de la justice, des droits de la personne, de la sécurité publique et de la protection civile; il s'agissait d'une question posée le 24 novembre 2004 relativement à l'efficacité du Programme des armes à feu. La ministre a précisé ce qui suit :

- La *Loi sur les armes à feu* a été mise en œuvre en décembre 1995, mais le délai pour l'enregistrement des armes à feu était fixé au 31 décembre 2002, ce qui signifie que certains éléments du Programme des armes à feu ont été mis en œuvre il y a un peu plus de deux ans.
- D'importantes mesures ont été prises pour réduire les coûts et augmenter la transparence.
- D'ici 2006-2007, les coûts annuels nets du CAFC devraient s'établir à quelque 57 millions de dollars après recettes.
- Le CAFC ne dispose pas d'information supplémentaire sur d'autres dépenses qui pourraient avoir été faites par les provinces et territoires, des forces de police, des municipalités et des particuliers.
- Les autorités chargées de l'application de la loi utilisent effectivement de l'information obtenue par l'entremise de la fonction Registre canadien des armes à feu en direct auprès du Centre d'information de la police canadienne; l'information est également utilisée pour des poursuites pour des crimes liés aux armes à feu.
- Plus de 13 000 permis d'armes à feu de particuliers ont été refusés ou révoqués par les contrôleurs des armes à feu au Canada (au moment où cette réponse a été présentée).
- Depuis 1995, il y a eu une diminution du nombre d'homicides, du nombre d'homicides familiaux, de vols et de suicides commis au moyen d'armes à feu au Canada.

#### Réponse à la vérificatrice générale

Depuis sa création en tant qu'organisme en avril 2003, le Centre continue de mettre en œuvre les recommandations de la vérificatrice générale. Le CAFC a fait rapport au Parlement en 2004-2005 au moyen de son Rapport sur les plans et les priorités et de son Rapport ministériel sur le rendement 2003-2004 de l'historique des coûts du Programme des armes à feu, et maintiendra cette pratique dans de futurs rapports. En outre, le premier Rapport du commissaire a été déposé au Parlement en novembre 2004 pour l'année civile 2003.

En outre, en tant qu'organisme autonome, le CAFC fait également rapport des dépenses de fin d'année dans les Comptes publics du Canada (CPC). Le premier rapport CPC du CAFC a été déposé en 2003-2004. Ce rapport décrit en détail les dépenses, les recettes perçues et les remboursements émis par le CAFC.

Par ailleurs, le regroupement de l'administration centrale à Ottawa a été terminé.

### Vérifications ou évaluations internes

L'organisme a mis en œuvre une fonction indépendante de Vérification et d'évaluation qui a directement accès au commissaire du Centre et au Comité ministériel de vérification et d'évaluation. Le Centre a en outre élaboré et doté un plan de vérification et d'évaluation pluriannuel. Au cours de sa première année, la fonction de Vérification et d'évaluation a réalisé les cinq points suivants.

- Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats pour le Programme de contributions au contrôle des armes à feu (provinces et/ou territoires participants) (mars 2005);
- Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats pour le Programme de contributions aux collectivités et/ou organismes autochtones et autres (mars 2005);
- Cadre de vérification axé sur les risques pour le Programme de contributions au contrôle des armes à feu (provinces et/ou territoires participants) (mars 2005);
- Cadre de vérification axé sur les risques pour le Programme de contributions aux collectivités et/ou organismes autochtones et autres (mars 2005);
- Vérification du Programme de contributions aux collectivités et/ou organismes autochtones et autres (mars 2005).

### Tableau 14 : Nouveau mode de prestation de services

Nom de l'initiative NMPS	Statut actuel	Date de démarrage	Personne-ressource
Centre des armes à feu Canada – fonctionnement du Bureau central de traitement à Miramichi, Nouveau-Brunswick	La décision d'impartir les activités opérationnelles a été reportée à 2008-2009 afin d'accorder une période de fonctionnement normalisé.	À déterminer à la suite de l'évaluation des options en 2008-2009	Beverley Holloway, Chef principale des opérations, Centre des armes à feu Canada

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la poursuite par le Centre des armes à feu Canada des opérations du Bureau central de traitement (BCT) à Miramichi, au Nouveau-Brunswick pour accorder une période de fonctionnement normalisé du Programme à la suite de la mise en œuvre de la solution du système SCIRAF II prévue pour décembre 2005. La décision d'impartir les activités opérationnelles du BCT en tant que Nouveau mode de prestation de services (NMPS) sera évaluée pendant l'exercice 2008-2009.

**Tableau 15 : Initiatives horizontales**

<b>Initiative horizontale</b>		
<b>1. Nom de l'initiative horizontale :</b> Programme canadien des armes à feu		<b>2. Nom du ministère directeur :</b> Centre des armes à feu Canada
<b>3. Date de début de l'initiative horizontale :</b>  Le 5 décembre 1995 (sanction royale)	<b>4. Date de fin de l'initiative horizontale</b>  Permanent	<b>5. Financement accordé par le gouvernement fédéral :</b>  1,045 milliard de dollar de 1995-1996 à 2004-2005 (Programme total) 82,3 millions de dollars permanents à partir de 2005-2006 (CAFC seulement)
<b>6. Description de l'initiative horizontale :</b> Réduire le nombre de tragédies, de blessures ou de décès accidentels attribuables aux armes à feu ainsi que l'utilisation criminelle des armes à feu en resserrant le contrôle des armes à feu		
<b>7. Résultat(s) commun(s) :</b> Sécurité dans les foyers et dans les rues au Canada		
<p><b>8. Structure(s) de gouvernance :</b></p> <p>Le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada (SPPCC) est responsable envers le Parlement, auquel il rend compte, du Centre des armes à feu Canada (CAFC). Le commissaire aux armes à feu est le chef du Centre et relève du ministre. Le commissaire est responsable du fonctionnement et de l'administration courants du CAFC, et assume la responsabilité d'ensemble du Programme canadien des armes à feu. Le commissaire est épaulé par le chef principal des opérations, le chef de la direction financière, le directeur général, Politiques, communications et consultations, le directeur des ressources humaines et l'avocat-conseil. Un Comité consultatif du Programme composé de représentants n'appartenant pas au CAFC a été constitué pour conseiller le ministre par l'entremise du commissaire en matière d'administration du Programme des armes à feu.</p> <p>Le chef principal des opérations est chargé de l'exécution des activités de délivrance de permis par le biais des opérations des contrôleurs des armes à feu (CAF) (fédéraux et provinciaux) et au moyen d'arrangements avec d'autres ministères fédéraux; du registre des armes à feu et de son fonctionnement; du Bureau central de traitement et du centre d'appel 1-800; et de la gestion de l'infrastructure des technologies de l'information du Programme et de son interface avec d'autres bases de données.</p> <p>Le directeur général, Politiques, communications et consultations, est chargé de ce qui suit : politiques; services exécutifs; affaires parlementaires; demandes de renseignements en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels; initiatives d'intégration du portefeuille au sein de Sécurité publique et Protection civile Canada; consultation internationale; affaires publiques et communications; recherche; et activité de sensibilisation des Autochtones et autres activités de sensibilisation publique.</p> <p>Le chef de la direction financière (CDF) est responsable de ce qui suit : fonctions financières, administratives, d'évaluation et de vérification du Ministère. En outre, le CDF veille à ce que le CAFC respecte les exigences en matière de présentation de rapports des organismes centraux et du Parlement.</p> <p>Le directeur des Ressources humaines est chargé de ce qui suit : fonctions de RH intégrées et conformité aux exigences des organismes centraux.</p> <p>Le ministère de la Justice fournit au CAFC (sur la base du recouvrement des coûts) des services juridiques à l'administration centrale et par le truchement d'une représentation régionale. D'autres ministères fédéraux exécutent des aspects du Programme canadien des armes à feu particuliers à leur mandat, par exemple, l'Agence des services frontaliers du Canada administre les dispositions en matière d'importation et d'exportation de la <i>Loi sur les armes à feu</i>.</p>		

9. Partenaires fédéraux associés à chaque programme	10. Nom des programmes	11. Affectation totale	12. Dépenses prévues pour 2004-2005	13. Dépenses réelles en 2004-2005	14. Résultats prévus pour 2004-2005	15. Résultats atteints en 2004-2005
Sécurité publique et Protection civile Canada (SPPCC)	Gestion intégrée  Maintien de l'ordre et application de la loi	À partir de 2003-2004, 266 000 \$ permanents	266 000 \$	266 000 \$	Les exigences ministérielles ont été mises en place à la suite de l'inclusion du CAFC dans le portefeuille des organismes relevant du ministre, SPPCC	Fourniture de conseils stratégiques au ministre relativement aux enjeux du CAFC. Examen de documents clés, notamment présentations au CT, MJAMR, Rapports ministériels sur le rendement, Rapports sur les plans et priorités. Coordination des affaires parlementaires et de la correspondance ministérielle et aide en la matière.
Gendarmerie royale du Canada (GRC)	Programme des armes à feu	Les coûts directs sont recouverts du CAFC.	4,8 millions de dollars	4,5 millions de dollars	<p>Maintien du réseau informatique sécurisé de la GRC pour le Système canadien d'information relativement aux armes à feu (SCIRAF).</p> <p>Prestation de soutien technique en matière d'armes à feu au directeur de l'enregistrement pour la classification des armes à feu et la description d'armes à feu par l'entremise du Laboratoire judiciaire, Section des armes à feu de la GRC. Le Laboratoire judiciaire gère également le Tableau de référence</p>	<p>Évaluation de sécurité d'emplacements traitant avec le SCIRAF, conformément à la Politique en matière de sécurité du gouvernement du Canada.</p> <p>Prestation de services de soutien à l'environnement opérationnel du SCIRAF, y compris le serveur SCIRAF, l'infrastructure (réseau) de communication et soutien logiciel aux interfaces GRC/SCIRAF.</p> <p>Prestation de services du Centre d'information de la police canadienne (CIPC) liés aux vérifications physiques d'organismes, notamment le Bureau central de traitement, les</p>

					des armes à feu (TRAF). Le TRAF est utilisé pour identifier et classer exactement les armes à feu.	contrôleurs des armes à feu et le Registre canadien des armes à feu. La mise à jour annuelle de 2004-2005 du TRAF a été terminée, et plus de 6 400 copies de la version sur cédérom ont été distribuées à la police et aux organismes de réglementation. En outre, d'autres utilisateurs ont eu accès au TRAF au moyen des versions en réseau. Prestation de conseils et de soutien technique en permanence aux CAFC, ASFC et d'autres.
GRC – Équipe nationale de soutien à l'application de la <i>Loi sur les armes à feu</i> (ENSALA)	Programme des armes à feu	Entre 2000-2001 à 2002-2003, le financement de l'ENSALA était inclus dans les affectations du MJ/CAFC. À partir de 2003-2004, l'ENSALA a reçu une dotation distincte affectée directement à la GRC par le Parlement.	4,0 millions de dollars	4,0 millions de dollars	L'ENSALA est constituée d'un réseau de spécialistes des armes à feu des forces policières fédérales, provinciales et municipales, situées stratégiquement dans tout le Canada. Les 34 membres sont détachés par leurs employeurs à l'ENSALA dans le cadre de l'accord sur les niveaux de service, mais ils continuent de travailler à partir de leur force de police d'attache. Depuis sa création, elle a renforcé la capacité en matière d'application de la loi du Canada afin de s'attaquer à la contrebande et au	L'ENSALA a signalé ce qui suit : 700 membres du personnel formés dans les écoles de trafic; 150 organismes ont reçu une formation ou des exposés; aide à l'émission de 117 mandats de perquisition liés à la sécurité publique et de 487 liés au <i>Code criminel</i> . L'ENSALA mène couramment des enquêtes permanentes avec de nombreux corps de police et organismes chargés de l'application de la loi au quotidien et est l'auteur de la contribution du Canada au rapport d'évaluation de la menace du G8 intitulé « Le trafic illégal international d'armes à feu pour les activités criminelles ».

					trafic d'armes illégales par l'entremise de son soutien aux organismes chargés de l'application de la loi dans tout le Canada.	
Agence des services frontaliers du Canada (ASFC)	Programme des armes à feu	Les coûts directs sont recouverts par le CAFC.	1,7 million de dollars	1,8 million de dollars	L'ASFC atteste les déclarations des non-résidents, perçoit les droits relatifs aux permis temporaires des non-résidents et s'assure que les résidents qui importent des armes à feu au Canada détiennent le permis approprié et un certificat d'enregistrement pour chaque arme à feu importée.	L'ASFC a traité 62 021 confirmations d'armes à feu de non-résidents, 4 384 vérifications de permis de résidents, 90 196 importations personnelles d'armes à feu et a perçu 3,7 millions de dollars en droits au nom du Centre des armes à feu Canada.
Service correctionnel du Canada (SCC)	Hébergements liés aux condamnations pour des infractions relatives aux armes à feu	Une affectation distincte a été reçue de 1995-1996 à mars 2002 : 5 millions de dollars en coûts d'investissement.  Les prévisions comprises dans le Plan national d'immobilisations, de logement et d'opérations (PNILO) : 2002-2003 : 7,5 millions de dollars; à partir de 2003-2004, 7,8 millions de dollars prévus annuellement.	7,8 millions de dollars selon les hypothèses de planification du PNILO.	Le SCC a indiqué qu'il n'est pas en mesure de confirmer, car les coûts ne peuvent être distingués du contexte global.	Selon le PNILO, le SCC prévoit la nécessité d'héberger (c.-à-d. de loger, de fournir des soins de santé, de la nourriture, des vêtements) l'équivalent d'environ 275 années-lits liées à des condamnations pour des délits liés aux armes à feu aux termes du <i>Code criminel</i> .	Le SCC n'est pas en mesure de déterminer et de suivre le type et le nombre de délinquants qui auraient, par exemple, écopé d'une peine fédérale au lieu d'une condamnation provinciale, ni le nombre exact de jours-lits utilisés, qui sont liés à l'application de la <i>Loi sur les armes à feu</i> .
Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC)	<i>Décisions judiciaires concernant la libération sous condition</i>	De 1999-2000 à 2003-2004, la CNLC a vu son financement annuel augmenter graduellement de 437 000 \$ à 842 000 \$,	0,9 million de dollars	0,9 million de dollars	Les besoins sont liés aux changements du <i>Code criminel</i> à la suite de la <i>Loi sur les armes à feu</i> qui	En 2004-2005, la Commission nationale des libérations conditionnelles a terminé 1 641 examens impliquant des

		ce qui tient compte des pressions de la charge de travail. Pour 2004-2005 et les années futures, les allocations prévues de la CNLC s'établiront à 0,9 million de dollars par an.			prévoient des peines plus longues pour des délinquants ayant été condamnés pour des délits liés aux armes à feu et qui devaient produire des examens supplémentaires en vue d'une libération conditionnelle. Le financement a été fourni spécifiquement pour aborder les pressions imposées par la charge de travail de la CNLC à la suite des changements de la loi. Dans ce contexte, depuis la réception des fonds, la Commission a terminé plus de 10 600 examens pour des délinquants condamnés pour des actes criminels liés aux arme à feu.	condamnations pour des actes criminels liés aux armes à feu.
Ministère de la Justice (MJ)		À partir de 2004-2005, des coûts directs pour le soutien en TI, l'avocat-conseil et des services juridiques sont recouverts du CAFC.	0,2 million de dollars (pour le soutien d'infrastructure)	0,2 million de dollars	Le MJ a accepté de fournir un soutien aux systèmes pour les finances, les ressources humaines, la paie, etc., jusqu'à ce que le CAFC mette en place ses propres systèmes. Le MJ a accepté d'assumer ces coûts en 2003-2004 du CAFC, mais à partir de 2004-2005, le MJ a recouvert les dépenses pour	Le CAFC a reçu une solution rentable pour répondre à ses besoins de systèmes de gestion et d'information opérationnelle.



			0,8 million de dollars pour l'avocat-conseil et les services juridiques	0,5 million de dollars	l'utilisation des systèmes. Services juridiques fournis par le MJ, chargé de la prestation de conseils juridiques au CAFC.	Des conseils juridiques de grande qualité sont fournis à des fins de prise de décision. Coordination et gestion des contentieux.
Commerce international Canada (CIC)		La moitié d'un ETP est consacré à cette activité	40 000 \$	45 000 \$	Activités de CIC et les ressources connexes au traitement des licences d'importation d'armes à feu. Cette activité se poursuivra jusqu'à ce que le règlement sur les importations/ exportations du CAFC soit en place, à la fin de 2006 selon les prévisions.	Le CIC a signalé avoir traité 1 780 licences d'importation, 1 600 certificats d'importation internationaux, 1 050 licences d'exportation et 4 500 demandes de renseignements téléphoniques.
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)		Affectation fondée sur l'application de la politique sur les locaux et les montants négociés pour l'équipe de projet sur place	1,9 million de dollars	2,0 millions de dollars	Conformément à la politique sur les locaux de TPSGC, une cotisation pour les installations est calculée et conservée centralement pour les besoins d'espace du CAFC. TPSGC fournit une équipe de projet sur place pour aider aux questions contractuelles.	Fourniture d'espace selon la politique; soutien sur place fourni par l'équipe de projet pour aider aux besoins contractuels.
Commissariat à l'information du Canada (CIC)			85 200 \$	92 800 \$	Enquête sur les plaintes des personnes qui demandent des renseignements sur le Programme des armes à feu.	Le CIC a indiqué qu'il a utilisé 1 203 heures pour enquêter sur des plaintes liées au Programme des armes à feu.
Commissariat à la protection de la vie privée du Canada			0,0 \$	0,0 \$	Enquête sur des plaintes concernant le Programme des	Aucune plainte n'a fait l'objet d'une enquête.

(CPVP)					armes à feu.	
Ressources humaines et développement des compétences Canada (RHDCC)			2 000 \$	0,0 \$	Besoin prévu lié à la réinstallation d'un ancien employé.	La réinstallation de l'employé n'a pas eu lieu.
Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT)			1,4 million de dollars	1,4 million de dollars	Contributions couvrant la part du gouvernement dans les primes d'assurance des employés et les dépenses qui s'y rattachent, notamment le Régime de soins de santé de la fonction publique et le Régime de soins dentaires de la fonction publique. Cette contribution est distincte du calcul du Régime d'avantages sociaux des employés payé et signalé par les ministères.	Couverture des primes d'assurance
			Total 23,9 millions de dollars	Total 23,5 millions de dollars		

**16. Commentaires sur les écarts****17. Résultats obtenus par les partenaires de l'extérieur de l'administration fédérale**

Le CAFC, en collaboration avec les provinces, a élaboré des modèles de prestation de services permettant aux provinces de réaliser les activités relatives au Programme dans leur administration. Les priorités de financement et les activités seront axées sur l'exécution et l'administration de la *Loi sur les armes à feu* et du Programme canadien des armes à feu qui en découle. L'exécution du Programme comprend, entre autres, les activités suivantes :

- délivrance, renouvellement et révocation de permis d'armes à feu;
- approbation de certains types de cession d'armes à feu;
- délivrance d'autorisations de transport et d'autorisations de port;
- inspection des entreprises d'armes à feu;
- agrément des champs de tir;
- éducation et formation en matière de sécurité.

<b>18. Personne-ressource :</b> Luigi Giannetti Gestionnaire, Planification et rapports, Centre des armes à feu Canada	<b>19. Approuvé par :</b> Denis Fortier Directeur, Politiques, planification et rapports Centre des armes à feu Canada	<b>20. Date d'approbation :</b> Le 15 août 2005				
---	---	--	--	--	--	--

## Tableau 16 : Politiques sur les voyages

### Comparaison avec les Autorisations spéciales de voyager établies par le SCT

<b>Nom de la politique de voyage du Centre des armes à feu Canada :</b> Le Centre des armes à feu Canada suit les Autorisations spéciales de voyager établies par le SCT.
<b>Fondement :</b>
<b>Portée :</b>
<b>Principale(s) différence(s) visant les dispositions de la politique :</b>
<b>Principales répercussions financières des différences :</b>

### Comparaison avec la Directive sur les voyages, les taux et les indemnités établie par le SCT

<b>Nom de la politique de voyage du Centre des armes à feu Canada :</b> Le Centre des armes à feu Canada suit la Directive sur les voyages, les taux et les indemnités établie par le SCT.
<b>Fondement :</b>
<b>Portée :</b>
<b>Principale(s) différence(s) visant les dispositions de la politique :</b>
<b>Principales répercussions financières des différences :</b>

**Tableau 17 : Programme canadien des armes à feu : coûts intégraux pour le gouvernement fédéral**

<b>ORGANISATION</b>	<b>DÉPENSES ANTÉRIEURES (de 1995-1996 à 2003-2004) (en millions de dollars)</b>	<b>2004-2005 DÉPENSES (en millions de dollars)</b>
<b>Coûts directs :</b>		
Centre des armes à feu Canada	537,0	74,2
<b>Autres ministères fédéraux (coûts remboursés par le CAFC) :</b>		
Agence des services frontaliers du Canada	17,2	1,7
Gendarmerie royale du Canada	110,4	4,0
Développement des ressources humaines Canada	32,7	0,0
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	1,5	0,1
Ministère de la Justice	0,8	0,2
Paiements de transfert aux provinces et/ou aux territoires	167,2	12,5
Paiements de contributions aux collectivités ou autres	1,4	0,1
<b>Total des coûts directs :</b>	<b>868,2</b>	<b>92,8</b>
<b>Coûts non remboursés par le Centre des armes à feu Canada :</b>		
Sécurité publique et Protection civile Canada (1)	0,6	0,3
Gendarmerie royale du Canada (2)	3,8	0,5
Gendarmerie royale du Canada – ENSALA (3)	4,5	4,0
Agence des services frontaliers du Canada (4)	7,3	0,1
Service correctionnel du Canada (5)	20,3	7,8
Commission nationale des libérations conditionnelles (6)	3,3	0,9
Ministère de la Justice (7)	10,1	0,5
Commerce international Canada (8)	0,4	0,0
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (9)	10,4	1,9
Autres (10)	5,9	1,5
<b>Total des coûts indirects :</b>	<b>66,6</b>	<b>17,5</b>
<b>TOTAL DES COÛTS POUR LE PROGRAMME</b>	<b>934,8</b>	<b>110,3</b>
<b>Recettes nettes (11)</b>	<b>(87,4)</b>	<b>(11,3)</b>
<b>COÛTS NETS POUR LE PROGRAMME</b>	<b>847,4</b>	<b>99,0</b>

Le tableau ci-dessus présente les coûts connus engagés par le CAFC, ses partenaires fédéraux et d'autres ministères pour l'exécution et l'application de la *Loi sur les armes à feu* depuis 1995. Le tableau est divisé en deux parties, les coûts directs engagés par le CAFC qui comprennent des montants qui ont été remboursés aux partenaires fédéraux et des coûts indirects engagés et signalés par les partenaires du CAFC et d'autres ministères qui n'ont pas été remboursés. Nota : DRHC ou ses ministères successeurs ne sont plus impliqués avec le CAFC à l'appui des activités opérationnelles du Bureau central de traitement de Miramichi, au Nouveau-Brunswick.

### **Coûts non remboursés par le Centre des armes à feu Canada – explications :**

Les explications et notes suivantes ont été fournies par les partenaires fédéraux du CAFC pour justifier les dépenses liées à l'exécution du Programme des armes à feu. Ces dépenses ne sont pas remboursées par le CAFC. Nota : les dépenses sont arrondies à la centaine de millier de dollars la plus proche, par exemple, 75 000 \$ est arrondi à 0,1 million et 45 000 \$ est arrondi à 0,0 million de dollars.

1. **Sécurité publique et Protection civile Canada (SPPCC)** : Les dépenses représentent les exigences ministérielles mises en place à la suite de l'inclusion du CAFC dans le portefeuille des ministères relevant du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada. Ces ressources ont été transférées du ministère de la Justice en 2003-2004.
2. **Gendarmerie royale du Canada (GRC)** : La plateforme de technologie de l'information du CAFC, le Système canadien d'information relativement aux armes à feu, fonctionne sur le réseau informatique sécurisé de la GRC. Le Laboratoire judiciaire de la GRC, Section des armes à feu, fournit au directeur de l'enregistrement un appui technique sur les armes à feu, notamment sur la classification et la description des armes à feu. Le Laboratoire judiciaire gère également le Tableau de référence des armes à feu (TRAF), un outil de recherche encyclopédique élaboré par la GRC qui fournit des données graphiques et narratives quant à la description, l'identification technique et la classification légale des armes à feu. Le CAFC rembourse ses services à la GRC; des coûts indirects de 0,5 million ont été signalés relativement aux exigences législatives des RASE.
3. **Gendarmerie royale du Canada – Équipe nationale de soutien à l'application de la Loi sur les armes à feu (ENSALA)** : avant 2003-2004, toutes les dépenses de l'ENSALA étaient engagées et incluses avec les coûts directs du CAFC. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2003, l'ENSALA a été transférée aux Services nationaux de police de la GRC. Les dépenses signalées s'inscrivent à l'appui des activités de l'ENSALA liées au Programme des armes à feu en 2004-2005.
4. **Agence des services frontaliers du Canada (ASFC)** : des coûts indirects de 0,1 million de dollars ont été engagés par l'ASFC à l'appui du Programme en 2004-2005 et n'ont pas été remboursés par le Centre.
5. **Service correctionnel du Canada (SCC)** : le SCC dépose son Plan national d'immobilisations, de logement et d'opérations annuel. Ce plan évalue les besoins d'hébergement (p. ex., logement, prestation de soins de santé, nourriture, vêtement) et de ressources liées aux délinquants en fonction de la prévision de l'incidence éventuelle de toute nouvelle loi. Le SCC estime que l'équivalent d'environ 275 lits-année est lié aux condamnations pour des infractions relatives aux armes à feu aux termes du *Code criminel*. Le SCC n'est pas en mesure d'identifier et de suivre le type et le nombre de contrevenants, ni de donner le nombre exact de jours-lits utilisés ayant un lien avec l'application de la législation sur les armes à feu. Aucun financement direct n'a été fourni par le CAFC au SCC en 2004-2005.

6. **Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC)** : Les besoins sont liés aux modifications au *Code criminel* découlant du Programme des armes à feu, qui imposent des peines plus longues aux contrevenants coupables d'infractions liées aux armes à feu, et qui devaient engendrer des examens supplémentaires en vue d'une libération conditionnelle. Le financement a été fourni directement à la CNLC pour absorber les pressions de la charge de travail découlant du changement des dispositions législatives. Dans ce contexte, depuis la réception du financement, la Commission a terminée plus de 10 600 examens pour des contrevenants coupables d'infractions liées aux armes à feu.
7. **Ministère de la Justice (MJ)** : à partir des Comptes publics 2004-2005, les coûts imputables à l'avocat-conseil et aux services juridiques sont comptabilisés dans les états financiers du MJ. Ces dépenses sont indiquées comme coût non remboursé par le CAFC dans le tableau ci-dessus. D'autres coûts indirects signalés par le MJ à l'appui du Programme des armes à feu en 2004-2005 s'établissaient à 6 087 \$. Le MJ continue de fournir au CAFC accès aux systèmes financiers, de ressources humaines et de paie du Ministère et ces coûts (200 000 \$ en 2004-2005) lui sont remboursés.
8. **Commerce international Canada (CIC)** : Cette dépense est liée au traitement des licences d'importation d'armes à feu et continuera jusqu'à ce que les règlements sur les importations et les exportations du CAFC soient en place. CIC a signalé que les coûts engagés pour ce service en 2004-2005 s'établissaient à environ 45 000 \$. En outre, en réponse à une question parlementaire, CIC a signalé que le coût total engagé par CIC entre 1994 et la fin 2004-2005 pour ce service s'élevait à 463 000 \$. Le montant a été inclus dans le tableau ci-dessus dans la colonne dépenses antérieures, net des dépenses 2004-2005.
9. **Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)** : les coûts indirects indiqués portent sur la cotisation pour les installations (13 p. 100 de la base salariale du ministère) qui est établie et retenue de façon centralisée dans les organismes centraux pour que TPSGC soit en mesure de payer, entre autres, les baux des édifices et des installations occupés par le personnel du CAFC dans la RCN et dans tout le Canada.
10. **Autres** : Les ministères qui suivent ne participent pas couramment à l'exécution du Programme des armes à feu : le **Commissariat à l'information** a confirmé des dépenses de quelque 92 800 \$ liées à l'enquête sur les plaintes de personnes qui demandent des renseignements sur le Programme des armes à feu. Le **Secrétariat du Conseil du Trésor** supervise le paiement des contributions couvrant la part du gouvernement dans les primes d'assurance des employés et les dépenses qui s'y rattachent, notamment le Régime des soins de santé et le Régime des soins dentaires de la fonction publique. Le calcul des primes est fondé sur la politique du Conseil du Trésor de 8 p. 100 des dépenses salariales. Cette contribution est exclue du calcul du Régime d'avantages sociaux des employés payé et signalé par les ministères.
11. **Recettes** : les recettes sont versées au Trésor, et le CAFC ne peut y accéder pour combler l'écart des dépenses.

## SECTION IV – AUTRES POINTS D'INTÉRÊT

### 4.1 Gestion efficace du Centre

Le CAFC assume la responsabilité principale pour l'administration du Programme des armes à feu, un programme horizontal mettant à contribution plus de dix autres organisations fédérales, en plus d'avoir des liens de programme étroits avec d'autres niveaux de gouvernement, des organisations autochtones et d'autres organisations communautaires. Pour aider l'organisme à réaliser son résultat stratégique qui consiste à réduire au minimum les risques à la sécurité publique posés par les armes à feu pour les collectivités canadiennes et internationales, le CAFC a besoin d'une infrastructure ministérielle efficace.

L'infrastructure ministérielle à l'appui du Centre comprend :

- **Le Bureau du commissaire**  
Le commissaire aux armes à feu est le chef du Centre des armes à feu Canada (CAFC) et à ce titre, il est responsable du fonctionnement et de l'administration du CAFC et assume la responsabilité d'ensemble pour le Programme canadien des armes à feu. Le commissaire relève du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada. Le commissaire est épaulé par le chef principal des opérations, le chef de la direction financière, le directeur général, Politiques, communications et consultations, le directeur des ressources humaines et l'avocat-conseil. Un Comité consultatif du Programme composé de représentants n'appartenant pas au CAFC a été constitué pour conseiller le ministre par l'entremise du commissaire en matière d'administration du Programme des armes à feu.
- **Opérations du Programme**  
Activités à l'appui du chef principal des opérations dans les secteurs suivants : contrôleurs des armes à feu (CAF) fédéraux, délivrance de permis et enregistrement dans le cadre du Programme des armes à feu et activités liées aux agences publiques, gestion des rôles et relations des CAF provinciaux, fonctionnement du Bureau central de traitement et du Registre canadien des armes à feu, du centre d'appel 1-800, tenue et analyse des données de rendement du Programme et gestion de l'infrastructure de technologie de l'information du Programme.
- **Politiques, communications et consultations**  
Activités à l'appui de l'élaboration de politiques stratégiques et de la recherche, coordination des évaluations et des propositions législatives/réglementaires, intégration des initiatives de l'organisme et du portefeuille, planification et exécution de consultations et de projets en collaboration avec les partenaires du Programme, les collectivités autochtones et autres, le secteur bénévole, d'autres gouvernements, et des groupes professionnels, direction d'initiatives internationales et participation à celles-ci, production de supports de communication à l'appui de la conformité au Programme, réponse aux demandes de renseignements de clients et de parlementaires, AIPRP et services exécutifs, et services de traduction et de révision.



- **Ressources humaines**  
Activités de ressources humaines à l'appui de l'organisation et participation aux activités intégrées de la fonction publique.
- **Finances, administration, vérification et évaluation**  
Les activités financières, administratives et d'approvisionnement du CAFC, y compris les interactions avec les organismes centraux pour des activités financières et administratives; activités de vérification, d'évaluation et de mesure du rendement.

## 4.2 Résultats atteints en 2004-2005

Les résultats atteints en 2004-2005 sur le plan de la gestion efficace du Centre sont présentés ci-dessous.

### ***Mesure dans laquelle le Programme est rentable et respecte les normes de service à la clientèle***

Aujourd'hui, l'orientation du Centre des armes à feu Canada rend compte de l'expérience acquise et des leçons retenues grâce aux opérations du Programme depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur les armes à feu* en décembre 1998.

Le CAFC fournit des services à la clientèle et de l'information en temps voulu et accessibles au moyen de nombreux canaux, en réponse aux besoins de particuliers, d'entreprises, d'entités chargées de l'application de la loi et de partenaires relativement au contrôle des armes à feu au Canada. Ceci comprend de l'information à jour sur le Programme et des services de transaction en ligne pour nos clients. Ces services permettent aux entreprises et aux particuliers canadiens ainsi qu'aux organismes chargés de l'application de la loi d'effectuer efficacement des transactions ou d'obtenir de l'information au moyen d'une plate-forme sécurisée et fiable. Par ailleurs, le CAFC s'est engagé à préserver la sécurité et la confidentialité des données fournies par les clients dans le Système canadien d'information relativement aux armes à feu.

Le centre d'appel national du Programme reçoit près de un million d'appels par an. Le temps de réponse à ces appels s'établit en moyenne à tout juste au-dessus de deux minutes. En outre, le site Web du CAFC fait office de portail vers les services électroniques et fournit de l'information d'actualité et accessible sur toutes les facettes de l'organisation, la *Loi sur les armes à feu* et les activités de conformité. Pendant la période de 2004-2005, le site Web a reçu plus de 800 000 visites. Pendant cette période, 65 p. 100 des demandes d'enregistrement ont été présentées au moyen du service d'enregistrement en ligne du Programme et plus de 36 000 cessions ont été effectuées en utilisant la capacité de cession en ligne.

Pendant la phase initiale de chargement de la délivrance des permis (décembre 1998 au 1<sup>er</sup> janvier 2001), plus de 50 p. 100 des permis ont été délivrés dans une période d'un an. À moins de prendre des mesures pour équilibrer la répartition des dates d'expiration des permis, les charges de travail seraient très élevées un an sur cinq. Afin d'éviter cette situation, plus de 700 000 clients titulaires de permis de possession seulement (PPS) ont vu leur date d'expiration de permis prolongée à l'automne 2004. Cette activité a donné lieu à une répartition annuelle égale pour le cycle de renouvellement de permis.

Ceci a favorisé l'efficacité du Programme sur le plan de la gestion de ses ressources en évitant d'augmenter le besoin de personnel tous les cycles de cinq ans, tout en garantissant un niveau régulier de prestation de services.

Le Centre des armes à feu Canada et ses partenaires se sont également concentrés sur les façons dont le travail peut être poursuivi plus efficacement en simplifiant et en rationalisant leurs processus et leur structure organisationnelle. Par exemple, en collaboration avec les CAF et le directeur de l'enregistrement des armes à feu, les procédures de cession et les formulaires ont été remaniés afin de favoriser des gains d'efficacité dans le processus et des améliorations du service à la clientèle. Par ailleurs, la demande d'enregistrement en ligne, accessible sur le site Web du Programme, a été modifiée de façon à améliorer les moyens de collecte de données et de favoriser l'exactitude de l'information.

Le CAFC continue de respecter les normes de service publiées pour les demandes de permis et d'enregistrement bien remplies.

### ***Consultations continues et ciblées auprès des principaux intervenants et sensibilisation auprès de ceux-ci***

La prise de nouveaux règlements et de règlements modifiés de la *Loi sur les armes à feu* en décembre 2004 a procuré une certitude législative et réglementaire et a permis de mieux planifier et d'utiliser les ressources.

Les consultations qui ont été menées à bien dans le cadre de l'examen ministériel ont contribué à déterminer certaines exigences nouvelles et révisées du Programme, notamment une rationalisation plus poussée du processus de renouvellement des permis d'armes à feu et l'abolition des droits pour l'enregistrement et la cession d'armes à feu.

Un rapport sur les consultations publiques qui se sont tenues à l'automne 2003 a été affiché sur le site Web du CAFC en août 2004. Le rapport résume les résultats des débats sur l'exécution du Programme des armes à feu et sur les modifications réglementaires qui avaient été proposées à l'époque.

Le Comité consultatif du Programme, composé de personnes ayant de l'expérience des armes à feu et des intérêts externes au gouvernement, s'est réuni deux fois en 2004-2005 afin d'examiner des enjeux techniques, d'application de la loi et de recherche qui influent sur le Programme des armes à feu. Les membres du Comité ont également donné des conseils sur la qualité du service, le Plan d'amélioration continue et la gestion du Programme des armes à feu.

### ***Programme de contributions aux collectivités et/ou organismes autochtones et autres (COAA)***

La Red Sky Métis Independent Nation a collaboré avec le CAFC afin d'appuyer et de promouvoir le Programme canadien des armes à feu chez les peuples Métis, les Premières nations, et les populations non autochtones situés dans des milieux ruraux et urbains du nord-ouest de l'Ontario. La Red Sky a établi et exploité un service de sensibilisation qui a assuré la formation et l'administration de tests en matière de

sécurité, offert de l'aide pour ce qui est de la délivrance de permis et l'enregistrement, effectué la vérification des armes à feu et fourni des renseignements généraux sur la *Loi sur les armes à feu* à plus de 5 000 particuliers.

Le CAFC a continué de collaborer avec la Tribal Chiefs Association afin de faire progresser une initiative d'éducation et de formation à la sécurité parmi plusieurs Premières nations situées dans la zone régie par le traité 6 du nord-est de l'Alberta. Ces Premières nations se sont concentrées sur l'intégration des cours de sécurité dans le maniement des armes à feu et de sécurité de chasse provinciaux et locaux dans leur programme d'enseignement scolaire en réserve.

Un projet de recherche en collaboration a été lancé avec l'Université du Nouveau-Brunswick afin d'aborder les problèmes d'armes à feu dans les zones rurales du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard. Ce projet devrait éduquer le public au sujet de la sécurité relative aux armes à feu et éclairer les stratégies de réponse, d'intervention et de prévention inter-organisme visant les risques à la sécurité relative aux armes à feu.

### ***Transparence du Programme et demandes de renseignements du public***

Conformément à l'engagement pris par le CAFC d'augmenter la transparence du Programme, en 2004-2005, un total de 77 demandes d'accès à l'information, 75 demandes de communication de renseignements personnels et 23 consultations d'autres ministères ont été traitées pour prendre en compte les intérêts du grand public et des intervenants.

En 2004-2005, les Services exécutifs ont préparé plus de 500 lettres de réponse pour le ministre, et 30 lettres ont été rédigées par le CAFC afin de prendre en compte des intérêts et des préoccupations relatifs au Programme soulevés par des intervenants et le grand public.

On a répondu à plus de 570 000 demandes de renseignements du public reçues par téléphone, courrier électronique, courrier ordinaire et télécopieurs. Quinze bulletins fournissant des avis opportuns de changement au programme ont été publiés à l'intention de publics spécialisés, notamment des entreprises d'armes à feu et la police.

Le site Web du CAFC a été remanié en novembre 2004 afin d'améliorer l'accès aux services du Programme des armes à feu et à l'information sur le Programme et afin d'augmenter la facilité de navigation. Le site Web fait office de portail vers les services en ligne et donne de l'information exacte, d'actualité et accessible sur tous les aspects de l'organisation. Plus de 800 000 visiteurs du site Web du CAFC ont été enregistrés en 2004, soit une augmentation de plus de 30 p. 100 par rapport à 2003.

## **Gestion des ressources humaines**

### ***Travail préparatoire à terminer pour assurer la réussite de la mise en application de la Loi sur la modernisation de la fonction publique (C-25)***

Tout le travail préparatoire nécessaire pour la mise en application, le 1<sup>er</sup> avril 2005, de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP) et de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique* (LRTFP) nouvelle/modifiée a été terminé au CAFC. En outre, aux termes de la LRTFP, un Système de gestion informelle des conflits (SGIC) a été créé afin de faciliter le règlement de problèmes sur les lieux de travail, et un Comité directeur du CAFC a été constitué afin de mettre en œuvre la modernisation des ressources humaines.

### ***Satisfaction des employés***

Comme première étape de l'évaluation de la satisfaction des employés, le CAFC a effectué une étude des langues officielles pour déterminer dans quelle mesure le Ministère respecte ses obligations aux termes de la *Loi sur les langues officielles*. Lorsque les résultats de l'enquête auront été analysés, ils serviront à élaborer le premier plan de trois ans des langues officielles du Ministère.

### ***L'effectif du CAFC est efficacement adapté aux objectifs du Programme, grâce au recrutement efficace d'employés et à leur maintien en poste.***

Le processus de dotation au CAFC témoigne de la valeur de l'équité, de la justice et de la transparence. Grâce à des pratiques de dotation efficaces et efficaces, les appels interjetés à l'égard de certaines mesures de dotation ont tous été rejetés.

Les experts en ressources humaines épaulent les gestionnaires du CAFC pour leurs stratégies de recrutement.

En outre, le CAFC est en train d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et directives à l'appui des objectifs d'équité en matière d'emploi et de langues officielles et de mettre en place des initiatives et des pratiques exemplaires à l'appui de la diversité.

## **Finances, administration, vérification et évaluation**

### ***Reddition de comptes améliorée et transparente***

Le CAFC continue de progresser au point de vue de la disponibilité de l'information sur le coût du Programme au Parlement et au public canadien. En 2004-2005, le CAFC a publié son premier Rapport sur les plans et les priorités (RPP), son premier Rapport ministériel sur le rendement pour 2003-2004 et les Comptes publics pour 2003-2004. Tous ces documents ont été déposés au Parlement en octobre 2004. Le RPP et le RMR comprenaient des tableaux financiers sur la présentation de rapports horizontaux et le coût intégral du Programme pour le gouvernement fédéral, ce dernier abordant les recommandations du Bureau de la vérificatrice générale en matière de transparence et de présentation de rapports sur le coût intégral du Programme des armes à feu au Parlement.

### ***Cadre de responsabilisation de gestion***

Le SCT a fourni une rétroaction au CAFC sur le cadre de responsabilisation de gestion. Certains secteurs exigeant une certaine attention ont certes été désignés, mais le SCT a reconnu que le CAFC avait réalisé de solides progrès lors de sa première année de fonctionnement en tant que ministère.

### ***Gérance et probité concernant les ressources utilisées***

Le CAFC continue de faire rapport au Parlement en utilisant les mécanismes de présentation de rapports élaborés par les organismes centraux, notamment les RMR, RPP et Comptes publics.

### ***Confiance accrue du public dans la gestion du Programme des armes à feu***

Grâce à la divulgation continue des ressources utilisées, des priorités atteintes et des résultats obtenus, la confiance dans la gestion du Programme s'est améliorée. Un plan de vérification et d'évaluation a été élaboré et les résultats seront affichés sur le site Web du CAFC

## INDEX

### A

Administration ..... 18, 30, 32, 41, 74, 78  
 Affectation ..... 59, 62, 64  
 Agence ..... 6, 26, 50, 61, 68, 70  
 AIPRP ..... 74  
 Alberta ..... 6, 23, 26, 76  
 Améliorations et innovations ..... 5, 14, 17  
 Architecture d'activités de programmes ..... 4, 6, 30  
 ASFC ..... 59, 61, 70  
 Autochtones<sup>1</sup>, 5, 6, 11, 32, 37, 41, 53, 56, 57, 68, 73, 74, 76  
 Avis juridique ..... 39

### B

BCT ..... 56

### C

Cadre de responsabilisation de gestion ..... 78  
 CAFCS, 6, 7, 8, 10, 11, 13, 16, 17, 18, 19, 23, 26, 27, 28, 29, 30, 32, 34, 37, 38, 46, 48, 50, 55, 57, 59, 63, 64, 66, 68, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78  
 CBSA ..... 26  
 Centre d'information de la police canadienne (CIPC) ..... 6, 24, 59  
 Centre des armes à feu Canada .. 1, 2, 3, 4, 5, 24, 27, 44, 45, 50, 56, 57, 61, 66, 67, 68, 70, 73, 74, 75  
 Chambre des communes ..... 16  
 Chef de la direction financière ..... 32, 57, 73  
 Code criminel ..... 46, 48, 62, 70, 71  
 Colombie-Britannique ..... 6, 23, 26  
 Comité consultatif du programme ..... 76  
 Comités parlementaires ..... 16, 55  
 Commissaire aux armes à feu ..... 2, 4, 57, 73  
 Communications ..... 28, 32, 41, 73  
 Comptes publics ..... 4, 19, 55, 71, 78  
 Conseil du Trésor ..... 4, 16, 17, 49, 50, 56  
 Consultations ..... 1, 2, 14, 16, 27, 28, 45, 75, 76  
 Contentieux ..... 32, 63  
 Contrebande ..... 16, 23, 27, 60  
 Contributions ..... 68  
 Contrôleurs des armes à feu ..... 2, 17, 55, 59

### D

Déclaration de la direction ..... 4  
 Délivrance d'un permis ..... 19  
 Délivrance de permis ..... 19, 32  
 Dépenses ..... 37, 70  
 Dépenses du projet ..... 39, 48, 52  
 Dépenses prévues ..... 8, 35, 53, 59  
 Dépenses réelles ..... 8, 19, 31, 35, 37, 38, 59  
 Droits ..... 42, 45

Droits d'utilisation ..... 42, 45

### E

Enregistrement... 1, 11, 14, 16, 17, 19, 22, 23, 26, 28, 30, 32, 34, 39, 41, 42, 44, 45, 46, 50, 55, 59, 61, 70, 73, 74, 75, 76  
 ENSALA ..... 60, 68, 70  
 Évaluation ..... 30, 41, 52, 56, 74, 78

### F

Financement ..... 57  
 Finances ..... 30, 32, 41, 74, 78

### G

Gouvernement fédéral ..... 68  
 GRC ..... 24, 26, 49, 59, 60, 70

### H

HR modernisation ..... 15

### I

Initiatives horizontales ..... 57  
 Initiatives réglementaires ..... 46  
 International ..... 11, 27, 63, 68, 71  
 Internationales ..... 26, 32  
 Internationaux ..... 63  
 Intervenants ..... 3, 5, 11, 14, 16, 27, 29, 75, 76

### J

Judiciaire ..... 70  
 Juridique ..... 23, 31, 71  
 Juridiques ..... 63  
 Justice ..... 38, 71

### L

Législation ..... 71  
 Loi 1, 8, 13, 14, 16, 17, 20, 21, 23, 24, 26, 27, 28, 29, 34, 44, 46, 48, 55, 59, 60, 62, 70, 74, 76  
 Loi sur les armes à feu. 2, 6, 8, 10, 13, 16, 18, 27, 31, 32, 34, 35, 39, 41, 46, 48, 55, 62, 66, 68, 74, 75, 76

### M

Manitoba ..... 6, 23, 26  
 Ministère ..... 50

Ministère de la Justice . 31, 32, 39, 40, 63, 68, 70, 71  
 Ministère du Commerce .....50  
 ministère du Commerce international .....6  
 Ministères fédéraux.....68  
 Ministre ..... 1, 46, 59, 70, 73, 76

**N**

Nouveau mode de prestation de services...48, 56  
 Nunavut .....6, 23

**O**

Ontario .....6, 23, 26, 76  
 Organisation.....41  
 Organisme ..... 11, 55, 56

**P**

Paiements de transfert.....53  
 Parlement..... 2, 4, 8, 19, 46, 60, 78  
 Partenaires fédéraux..... 41, 59  
 Permis.....10  
 Politique .....28, 45, 59, 67, 73  
 Politiques .....32, 41, 73  
 Programme canadien des armes à feu 1, 5, 8, 27, 34, 57, 66, 68, 73, 76  
 Programme des armes à feu 1, 2, 5, 6, 16, 18, 19, 20, 22, 24, 30, 44, 46, 49, 50, 55, 59, 60, 61, 64, 70, 71, 73, 75, 76, 77, 78  
 Projet de loi C-10A..... 16, 46, 48

**Q**

Québec .....6, 23, 26

**R**

Rapport sur les plans et les priorités.... 10, 19, 55, 78  
 Recettes.....35, 68, 72  
 Registre canadien armes à feu .....23

Registre canadien des armes à feu...2, 55, 59, 73  
 Registre des armes à feu .....24  
 Règlement..... 15, 16, 42, 43, 63, 77  
 Règlements....2, 5, 10, 13, 14, 16, 27, 28, 29, 45, 46, 48, 71, 75  
 Ressources humaines..29, 31, 32, 41, 57, 64, 68, 73, 74, 77  
 Ressources humaines totales ..... 8  
 Résultat stratégique .....18, 19, 73  
 Résultats stratégiques.....10

**S**

Sanction royale .....46, 57  
 Saskatchewan.....6, 23, 26  
 SCIRAF .....6, 25, 39, 44, 48, 49, 50, 52  
 Secrétariat du Conseil du Trésor..... 18, 64, 71, 78  
 Sécurité publique et Protection civile Canada..59, 70, 73  
 Sénat.....16  
 Service correctionnel du Canada .....62, 68, 70  
 Services juridiques .....32, 38, 57  
 Stratégiques .....59  
 Structure de planification.....18  
 Système canadien d'information relativement aux armes à feu .....48  
 Système juridique.....32

**T**

Tableau .....35  
 Technologie de l'information .....73  
 Territoires du Nord-Ouest ..... 6  
 Trafic ..... 11, 27

**V**

Vérification .....30, 56  
 Vérificatrice générale .....55

**Y**

Yukon .....6, 23, 26